

Bilan de la concertation

autour du Schéma de Cohérence Territoriale
de la Région urbaine de Grenoble

Annexe à la délibération d'arrêt du SCoT
Comité Syndical du 19 décembre 2011

Vu pour être annexé à la délibération n° 11-XII-1
de l'Etablissement public du SCoT de la RUG
du 19 décembre 2011

Le Président,
Marc BAÏETTO

Partie 1 : Descriptif du dispositif de concertation

1.1. Les engagements du Comité syndical	P3
1.2. Les dispositifs de travail pour la concertation	P3
1.2.1. Les communautés d'acteurs (Codac) : 2008/2009	P3
1.2.2. Le « SCoT participatif » et la coordination des Conseils de développement – 2008/2011	P4
1.2.3. L'implication d'associations spécialisées ayant compétence d'expertise : 2008/2011	P5
1.2.4. Auditions des acteurs et remontée des contributions en Comité syndical : 2010/2011	P6
1.3. L'information auprès du grand public	P7
1.3.1. La mobilisation de la presse territoriale	P7
1.3.2. La mobilisation de la presse locale	P7
1.3.3. Les supports de communication de l'EP SCoT	P7
1.4. Les temps d'échange avec le grand public	P9
1.4.1. Les Controverses du SCoT	P9
1.4.2. Les Réunions publiques du SCoT	P9
1.5. La concertation des territoires	P11
1.5.1. La rencontre des communes du territoire	P11
1.5.2. Le Comité de pilotage de l'évaluation environnementale	P12
1.5.3. La concertation des territoires limitrophes	P12

Partie 2. Synthèse des contributions

2.1. Eléments généraux	P13
2.2. Eléments de débat	P14
2.2.1. Améliorer l'efficacité des déplacements et favoriser le report modal	P14
2.2.1.1 Améliorer les déplacements pour faciliter le développement du territoire	P14
2.2.1.2 Repenser l'organisation des transports en commun pour en améliorer l'efficacité	P14
2.2.1.3. Le point de vue des communes	P15
2.2.2. Maintenir un cadre de vie de qualité	P15
2.2.2.1. Imposer des limites durables à l'urbanisation	P15
2.2.2.2. Développer une agriculture de proximité	P15
2.2.2.3. Préserver l'identité paysagère des territoires	P15
2.2.2.4. Préserver les ressources naturelles	P15
2.2.2.5. Le point de vue des communes	P16
2.2.3. Construire une offre de logement adaptée et accessible	P16
2.2.3.1. Bien identifier la demande en logement social	P16
2.2.3.2. Expliciter les choix de localisation du logement neuf	P16
2.2.3.3. Donner les moyens d'une densité vivable	P17
2.2.3.4. Le point de vue des communes	P17
2.2.4. Favoriser la bonne gouvernance de projet	P18
2.2.4.1. Développer une organisation territoriale et institutionnelle pour la mise en œuvre du SCoT	P17
2.2.4.2. Améliorer la lisibilité des documents du SCoT	P17
2.2.4.3. Le point de vue des communes	P18
2.2.5. Assurer un développement économique durable	P18
2.2.5.1. Quel choix faire pour le développement économique de la RUG ?	P18
2.2.5.2. Intégrer l'économie aux problématiques d'urbanisme	P18
2.2.5.3. Le point de vue des communes	P19

ANNEXES

Tableaux du bilan de la concertation	P20
Réponses aux questions écrites déposées en réunions publiques	
Synthèse des contributions au PADD	
Synthèse des contributions et prises en compte dans le DOO et PADD	
Synthèse des contributions des communes ayant adressées un courrier à l'EP SCoT	

Partie 1 : Descriptif du dispositif de concertation

La concertation des habitants répond aux besoins de transparence et de démocratisation des procédures dans les documents d'urbanisme, entérinés par la loi SRU du 13 décembre 2000. Elle s'inscrit dans un dispositif d'élaboration élargie des objectifs et des outils du SCoT, dont il sera fait état de manière très synthétique dans ce bilan, tout en se distinguant du travail mené avec les personnes publiques associées (administrations, collectivités territoriales et établissements publics).

1.1. Les engagements du Comité syndical

Dès le lancement des travaux, l'Etablissement public du SCoT a précisé les objectifs et les modalités de la concertation qu'il souhaitait mettre en place : **mobiliser en mettant à disposition une large information, recueillir des avis sur les propositions qu'il fait**. Lors de l'arrêt du SCoT, c'est au regard de ces objectifs qu'il établit un bilan de la démarche de concertation.

**Délibération n° 09-XI-I du 23 novembre 2009, relative à la délibération prescrivant la révision du Schéma Directeur de la région urbaine grenobloise par une transformation en SCoT.
Rappel de l'article concernant la concertation.**

« Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

de fixer à la procédure de concertation organisée durant toute la durée de l'élaboration du projet avec les habitants, les associations locales dont les associations environnementales et de cadre de vie, les acteurs socio-économiques dont les représentants de la profession agricole et des milieux économiques les objectifs suivants :

- *permettre une large information, sensibilisation et appropriation du projet par les acteurs de la RUG,*
- *permettre la mobilisation, la participation et le recueil d'avis pour aider à la prise de décisions,*
- *engager le débat avec les territoires voisins et les PNR,*
- *mesurer l'adéquation entre les objectifs et les moyens donnés par les élus au SCoT et les aspirations des habitants ;*

d'arrêter comme suit les modalités de la concertation :

- *la mise en place de documents largement diffusables d'information et de mise en débat sur les démarches SCoT,*
- *l'organisation de réunions publiques,*
- *la diffusion d'informations et de documents de mise au débat par voies de presse et médias mais, également, par les supports propres au Syndicat Mixte, aux collectivités et acteurs de la RUG ».*

1.2. Les dispositifs de travail pour la concertation

Afin d'associer sur le long terme les réseaux d'habitants, l'EP SCoT s'est appuyé d'une part sur un dispositif existant – les Communautés d'acteurs, d'autre part sur un nouveau dispositif – le « SCoT participatif ».

1.2.1 Les communautés d'acteurs (Codac) : 2008/2009

Mises en place en 2002, pour favoriser l'adoption d'une culture commune de l'aménagement, les Codacs ont été remobilisées en 2008, pour tirer le bilan du précédent Schéma directeur et donner les grandes orientations du futur SCoT. Présidées par des élus du SCoT, composées de représentants d'associations, des Conseils de développement, de groupements professionnels, des collectivités (élus et techniciens) et de l'Etat, elles se sont réparties en 6 groupes de travail, réunis chacun à plusieurs reprises (cf. Tableau n°1 en annexe 1):

- économie
- habitat, densité, polarité
- périurbanisation
- déplacements, vitesse
- commerces, proximité,
- espaces naturels et agricoles, paysages.

Résultats des travaux :

Sur la base d'éléments de diagnostic partagés, **chaque groupe de travail, accompagné par l'équipe du SCoT et par l'Agence d'urbanisme, a formulé les premières propositions à soumettre aux débats** du Comité syndical, pour le lancement des travaux SCoT. L'intégration de ces travaux au projet de PADD a été présentée le 20 mai 2010, lors d'un rendez-vous réunissant l'ensemble des Codacs.

1.2.2. Le « SCoT participatif » et la coordination des Conseils de développement – 2008/2011

La préoccupation des élus du SCoT a également été de permettre à un public non initié aux problématiques de l'aménagement, de s'informer et de se sensibiliser à la démarche globale du SCoT, afin de lui permettre de développer un avis, puis de faire entendre son point de vue. La difficulté était de créer une dynamique de fond, permettant d'activer une concertation continue et sur le long terme.

Pour y répondre, il s'est appuyé sur l'implication d'une association regroupant les associations de quartier de l'agglomération grenobloise, appelée Les Associations des Habitants du Grand Grenoble : Liens et Ouvertures (LAHGLO). En lui apportant les moyens financiers nécessaires, il lui a confié les missions suivantes :

- **mobiliser les associations de quartier autour des problématiques du SCoT** grâce au dispositif « SCoT participatif » (un site web, des réunions d'informations, des réunions de travail pour apporter « l'expertise des usagers » au Comité syndical du SCoT) ;
- **mettre en réseau et animer le travail des 6 Conseils locaux de développement de la RUG**, afin qu'ils contribuent aux différentes phases d'élaboration du SCoT.

Résultats de la démarche :

Ce travail, engagé dès 2009, a permis la constitution du réseau des CLD, activé autour de très nombreux rendez-vous d'information et de travail, sur l'ensemble du territoire du SCoT (cf. **Tableau n°2 en annexe 1**) ; coordonné par l'EP SCoT, ce dispositif n'en a pas moins évolué en autonomie afin d'assurer l'indépendance des avis formulés. Un investissement important de l'équipe technique de l'EP SCoT (création d'un poste de renfort dédié en avril 2010) a néanmoins été nécessaire pour assurer le suivi et la coordination, mettre à disposition l'information nécessaire (cf. partie 1.3 consacrée à la communication), assurer une présence lors des réunions plénières et de travail (répondre aux questions, présenter le projet, la démarche suivie, le calendrier d'élaboration), assurer la remontée des avis et contributions en organisant les temps de rencontre avec les élus du SCoT.

Au moment de l'arrêt du SCoT, **8 contributions** écrites auront été formulées et envoyées aux élus du SCoT par ces deux instances de concertation, pour une prise en considération de leur avis. Ces contributions se basent sur plus de 100 réunions, auxquelles s'ajoutent les réunions hebdomadaires internes à LAHGLO sur le SCoT (cf. **Tableau n°2 en annexe 1**) :

Lahgglo « SCoT participatif » :

« Pour un SCoT participatif », juin 2010 → Contribution au projet présentée le 23 juin 2010 au Comité syndical, 9 pages.

« Pour un SCoT participatif », octobre 2010 → Contribution au projet de PADD, transmise aux élus, 9 pages.

« Pour un SCoT participatif », juillet 2011 → Contribution au PADD et au projet de DOO, présentée le 6 juin 2011 au Bureau syndical, 11 pages.

Réseau des CLD :

« Contribution aux débats du SCoT », avril 2010, 15 pages.

« Contribution du Réseau des conseils de développement de la RUG au débat des territoires préliminaire au PADD du SCoT », juin 2010, 12 pages.

« Lecture critique du projet de PADD », octobre 2010, 9 pages.

« Contribution au projet SCoT », mai 2011 → analyse du PADD au vu des exigences du développement durable, présentée le 6 juin 2011 au Bureau syndical, 6 pages.

« Contribution au projet SCoT », octobre 2011 → analyse du projet de DOO au vu des exigences du développement durable, proposition d'ajouts/modifications/précisions au texte du DOO (version du 13 juillet 2011), 26 pages.

1.2.3 L'implication d'associations spécialisées ayant compétence d'expertise : 2008/2011

A travers des conventions d'études

Durant l'élaboration du diagnostic, du PADD et du DOO, **l'EP SCoT s'est adjoint l'expertise d'associations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture**. Dans le cadre de l'état des lieux (trame verte et bleue) et de l'évaluation environnementale du SCoT, l'EP SCoT a mis en place les collaborations suivantes :

- avec la Ligue de Protection des Oiseaux-Isère : convention pour l'étude « Enjeux faunistiques et de connectivité des zones non urbanisées du SCoT de la RUG », restituée en octobre 2010 ;

- avec la Fédération de Chasse de l'Isère : convention d'utilisation des données cartographiques de la fédération, pour la localisation des lieux de passage de la faune (2010) ;

- avec la Société Botanique Dauphinoise – Gentiana : convention pour la délimitation géomatique des continuités végétales et la détermination des « cœurs de biodiversité », restituée en avril 2010.

- avec la FRAPNA-Isère : **intégration au Comité de pilotage de l'évaluation environnementale** (10 réunions entre fin-2009 et fin-2011), chargé de favoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans les documents du SCoT. La Frapna a également fait parvenir **plusieurs contributions écrites** à l'EP SCoT :

- « Pour un SCoT vert et bleu », février 2010, 4 pages ;

- « Avis sur les 100 mesures à débattre pour un développement durable », juin 2010, 16 pages

- « Contribution synthétique au DOO », septembre 2011, 2 pages

- une version annotée du DOO (version de juillet 2011).

Par ailleurs, dans le cadre d'un travail particulier sur la question agricole et la détermination des terrains à fort enjeu agricole, l'EP SCoT a **confié une étude géomatique à l'Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)** et à la Chambre d'agriculture de l'Isère. Les résultats de cette étude ont été présentés en Comité syndical le 12 décembre 2010. En outre, tout au long de l'élaboration du SCoT l'ADAYG et la Chambre d'agriculture ont été régulièrement invitées aux Comités syndicaux ; cela leur a permis de transmettre plusieurs contributions et de participer aux auditions des acteurs (cf. paragraphe 1.2.4.). Les contributions de la Chambre d'agriculture relevant de la consultation des PPA, ce bilan ne fait apparaître que celles de l'ADAYG :

- Contribution n°1 : octobre 2008, 4 pages ;

- Contribution n°2 : mai 2010, 4 pages ;

- « Propositions d'amendements au DOO » : 25 mars 2011, 5 pages.

- « Agriculture et forêt, partenaires de la ville durable » : contribution présentée au Bureau syndical le 6 juin 2011.

Par l'organisation des Ateliers environnement

Ces différentes structures ont également participé aux **10 Ateliers Environnement, organisés en 2009 afin d'établir un diagnostic environnemental précis de la région urbaine, d'en définir les grands enjeux et d'établir les premières pistes de prescription** (cf. Tableau n°3 en annexe 1). En rassemblant **200 représentants d'associations spécialisées, des personnes publiques associées, et des services techniques des collectivités** (cf. Tableau n°4 en annexe 1 : liste des associations représentées), ces ateliers ont permis la capitalisation d'une information stratégique qui a directement nourri les débats, notamment par le biais du document « 100 mesures pour un développement durable », très largement diffusé (voir 1.3.3. sur les supports de communication de l'EP SCoT). Ils ont aussi permis de réunir une partie de l'information présentée dans le rapport de présentation du SCoT.

1.2.4. Auditions des acteurs et remontée des contributions en Comité syndical : 2010/2011

En parallèle au dispositif continu mis en place avec Lahgglo et les Conseils de développement, deux auditions ont été **organisées afin de rendre possible le débat entre les élus du SCoT et les associations** - qu'elles représentent les habitants ou soient porteuses d'une expertise particulière – lors des phases clés de l'élaboration du SCoT.

Le 23 juin 2010 : 1^{ère} audition des acteurs en Comité syndical sur le PADD.

Cette journée d'audition a permis à 15 structures de présenter leur contribution aux débats et d'interpeller les élus sur les points qui leur semblaient les plus importants. Hormis la mise en ligne des contributions écrites et des diaporamas de présentation (Tableau n°5 en annexe 1), ainsi que du compte-rendu des débats, l'ensemble de ces contributions **a fait l'objet d'une synthèse, sous forme de tableau (cf. annexes), afin de faciliter sa prise en compte par les élus et par les techniciens du SCoT.**

A l'automne 2010, **une version du PADD intégrant les contributions des EPCI, des Personnes publiques associées et des réseaux d'acteurs** a été largement diffusée et soumise au débat des élus du SCoT (lors du débat portant sur le PADD – décembre 2010).

Le 6 juin 2011 : 2^{ème} Audition des acteurs en Bureau syndical, sur le PADD validé et le projet de DOO

Cet après-midi d'audition a permis de réunir plus spécifiquement le réseau associatif (cf. Tableau n°6 en annexe 1).

Les contributions écrites transmises à l'EP SCoT à la suite de ces auditions ont été diffusées auprès des élus du SCoT (par courrier + dépôt sur site extranet du SCoT) et de l'équipe technique. **Un tableau de synthèse de ces contributions a été présenté en Bureau syndical le 03 novembre 2011, puis en Comité syndical le 09 décembre 2011.**

L'association Absise a également participé à la réunion de travail sur le volet Habitat dans le DOO, qui réunissait élus et techniciens en charge des PLH des intercommunalités, le 22 septembre 2011. Sa présence a permis de travailler sur l'adéquation entre les propositions du SCoT en matière de logement social, les objectifs des PLH et la demande au sein de la région urbaine de Grenoble.

1.3. L'information auprès du grand public et des acteurs

L'implication du grand public et des associations, comme celui des collectivités et des personnes publiques associées, s'est fondée sur la communication **d'une information plurielle, à différents niveaux de technicité et couvrant l'ensemble du territoire du SCoT** : outils et publications *ad hoc* distribués par l'EP SCoT, presse généraliste locale et presse territoriale.

1.3.1. La mobilisation de la presse territoriale

Dès le lancement des travaux du SCoT, des rendez-vous ont été organisés avec les services communication des EPCI membres de l'Etablissement public afin d'assurer une restitution régulière des débats et des modalités de participation dans les territoires (2 avril 2009, 8 juillet 2010, plusieurs au printemps 2011 pour la préparation des réunions publiques). A l'issue de la démarche, **25 publications et 2 pages web des collectivités ont été consacrées au SCoT** (cf. Tableau n°7 en annexe 1).

1.3.2. La mobilisation de la presse locale

Dans la presse généraliste ou spécialisée, plusieurs articles ont été consacrés au SCoT, écrits par l'équipe technique, en collaboration avec des journalistes, ou par les journalistes eux-mêmes. Ces supports de presse ont été un élément fondamental de la communication auprès du grand public, avec une très large diffusion et des formats travaillés pour être adaptés au lectorat.

Les suppléments du Dauphiné Libéré

Le principal outil a été la publication de plusieurs suppléments du Dauphiné Libéré (8p), entièrement consacrés au SCoT : **diffusés à 55 000 exemplaires, avec 180 000 lecteurs moyens en semaine** (secteur sud Isère). Pour chaque numéro, **2000 tirés à part** ont permis un complément de diffusion auprès des communes du Pays de Bièvre Liers, du Pays de Chambaran et de la Communauté de communes de Beaurepaire (non couvertes par l'édition sud-Isère du Dauphiné Libéré), ainsi qu'auprès des associations et habitants lors des diverses rencontres organisées. La sortie de ces suppléments est précédée d'un encart dans un numéro du Dauphiné Libéré, deux jours avant la publication, et accompagnée pendant sept jours d'un bandeau d'information sur la page d'accueil de www.ledauphine.com (en moyenne 150 000 visiteurs uniques par semaine).

Mai 2010 : « Demain se décide aujourd'hui »

Octobre 2010 : « 30 questions pour 2030 »

Mars 2011 : « SCoT, une question d'équilibre »

Un quatrième supplément est d'ores et déjà prévu pour le lancement de l'enquête publique, au printemps 2012. La périodicité de cette publication a permis une progressivité du niveau d'information, un point régulier sur le calendrier d'élaboration, un rappel des modalités de participation (forum en ligne, réunions publiques). Une large part y a aussi été faite à la parole des habitants (micro trottoirs) afin de mettre en perspective les préoccupations quotidiennes et les objectifs du SCoT.

Les articles publiés dans la presse locale

On compte au moins **35 articles relatifs au SCoT publiés dans la presse généraliste**, rendant compte de l'avancée des débats (cf. Tableau n°8 en annexe 1).

Le 25 septembre 2009, une conférence de presse a également accompagné la mise en ligne du nouveau site web.

1.3.3. Les supports de communication de l'EP SCoT

L'objectif de la communication grand public mise en place est de mettre à disposition une information complète sur les objectifs d'un SCoT, les travaux impliquant les élus de la RUG, la démarche suivie, les résultats des

différentes phases d'élaboration (vulgarisation et contenu technique) afin de permettre à ceux qui le souhaitent de participer au débat.

Le site web du SCoT – Lancement en octobre 2009

C'est l'élément clef du dispositif, **conçu à la fois comme un relais d'information et comme une plate-forme d'échange** : information institutionnelle, documents de travail et publications à télécharger, synthèses grand public (pages intérieures, vidéos), information sur les grands rendez-vous (Actualités). Il met également à disposition un forum. Modéré par les techniciens de l'EP SCoT, celui-ci sert à la fois d'outil de remontées d'avis (cf. Partie 2 du bilan) et de transmission d'informations complémentaires, d'explications sur certains aspects du SCoT.

L'ensemble du dispositif de communication a pour objectif de « rabattre » le public sur le site web. Dans ce sens, **une news letter envoyée à 1397 adresses mail** (chiffre en novembre 2011) a également été mise en place (abonnés en ligne + intégration des adresses communiquées par les participants aux réunions publiques). De même, l'ensemble des communes du SCoT a été sollicité pour leur proposer de disposer un lien vers le site web du SCoT, sur le portail de leur site.

La fréquentation du site web

En décembre 2011, le site web du SCoT, c'est :

33 500 visites et **18 500 visiteurs** uniques, avec une croissance de 60% entre octobre 2009 et juillet 2011. En moyenne, **près de 3 pages** sont consultées à chaque visite.

Sur le forum, **38 messages extérieurs ont été postés sur 20 sujets différents** (cf. Tableau n°9 en annexe 1).

Diffusion de 3 newsletters : juillet 2010 (1327 vues), décembre 2010 (1800 vues), juillet 2011 (1668 vues).

Le site a bien fonctionné comme relais d'information pendant les réunions publiques organisées au printemps 2011, comme en témoigne le pic de visites du mois de mars 2011 (1600 visites). Le profil des visites, d'abord très contrasté (pics lors de la mise en ligne de documents, réunions publiques, etc), montre un lissage depuis l'été 2011, qui traduit une habitude de consultation du site. De manière générale, le nombre de téléchargements de documents est élevé et plus particulièrement lors des rendez-vous importants.

L'extranet du SCoT

Mis en place à l'automne 2009 à destination des élus du SCoT, cette plate-forme avait pour mission de **mettre à disposition l'ensemble des documents de travail et des comptes-rendus du Comité syndical**.

Au printemps 2011, **cette plate-forme a été ouverte à l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration du SCoT**, soit les PPA, le Copil de l'évaluation environnementale et l'association Lahgglo en charge du « SCoT participatif ».

La réalisation du film « Vers quel SCoT ? » (18') - 2009

Ce film a été **réalisé sur la base des conclusions apportées par les Communautés d'acteurs, afin de mieux faire partager les éléments de diagnostic et les grandes orientations du SCoT**. Mis en ligne pour le lancement du site web du SCoT, il a servi de support de présentation lors des réunions plénières du « SCoT participatif » et du réseau des Conseils de développement, et lors des réunions publiques du printemps 2011. Toutes les collectivités et associations en faisant la demande ont été destinataires d'un DVD. Le site web de la Métro le présente également, dans les pages consacrées au SCoT.

Les publications institutionnelles

L'engagement des travaux du SCoT a conduit à refondre la lettre institutionnelle : Côté SCoT (8p) est né en avril 2009 (« Le SCoT, c'est parti »), pour annoncer le calendrier des travaux, leurs tenants et aboutissants. Un second numéro, est paru en octobre 2009 : « Le SCoT, oui mais comment ? », puis un troisième en mai 2010 : « Environnement : un SCoT à la hauteur de nos attentes ? ». **Edité à 8000 exemplaires**, ce journal est distribué à l'ensemble des communes de la RUG, auprès des participants à toutes les réunions de travail du SCoT (élus, techniciens, acteurs, associations, grand public). Il est également téléchargeable sur le site web du SCoT.

Conçu comme un outil d'information synthétique, il a pour fonction de renvoyer à l'information exhaustive et à la plate-forme d'échanges du site web :

- « La vie du SCoT » 1p : les rendez-vous, les moyens de s'informer ou de participer ;
- « Le point sur » 3p : dossier ;
- « Parole d' élu » 1p : échanges autour du projet ;
- « Ils font le territoire » 1p : présentation des chantiers et initiatives conduits dans les 7 secteurs du périmètre, par les EPCI, en matière d'aménagement et d'urbanisme ;
- « Repères » 1p : focus sur une information clé, issue d'une étude conduite dans le cadre du projet SCoT.

La publication de documents de travail et la prise en compte des contributions

En phase amont de la rédaction des pièces du SCoT, deux documents de « Support aux débats des territoires » ont été publiés, afin de diffuser **une information technique approfondie sur le territoire et favoriser les débats** : les enjeux du territoire, les obligations du SCoT, les objectifs à se donner, l'organisation à envisager pour y répondre :

- **novembre 2009 - « Premiers éléments : diagnostic, stratégie, moyens, prescriptions » 40p format A3**
- **mai 2010 – « 100 Mesures à débattre pour un développement durable » 44p format A3**

Chacun des deux documents a été tiré à **3000 exemplaires** et diffusé lors des réunions de travail du SCoT (élus, techniciens, acteurs, associations, grand public) ; devenus les documents références pour tous ceux qui étaient impliqués dans le chantier, ils ont aussi connu plus de **1000 téléchargements chacun**, sur le site web du SCoT.

Les différentes versions du PADD (juillet 2010, novembre 2010, mars 2011, mai 2011, novembre 2011) ont également été **mises à disposition des acteurs associatifs : en faisant apparaître les compléments de texte issus des EPCI et des acteurs**, dans chaque version intermédiaire, cela a permis d'informer et de débattre de la prise en compte des contributions. Le DOO a également donné lieu à plusieurs versions (mars 2011, juillet 2011, novembre 2011).

1.4. Les temps d'échange avec le grand public

1.4.1. Les Controverses du SCoT

Organisées en collaboration avec l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, entre novembre 2009 et novembre 2010, les Controverses du SCoT ont été un moment d'échanges ouverts au public, autour d'intervenants universitaires, sur les problématiques de l'aménagement. Moyen de faire culture commune mais aussi de mettre en perspective le cas de la région grenobloise avec d'autres situations, ces rendez-vous ont permis le dialogue entre élus, techniciens, universitaires et habitants dans un contexte moins formalisé que lors des réunions publiques. Chaque réunion a rassemblé entre 40 et 80 personnes (cf. Tableau n°10 en annexe 1).

1.4.2. Les réunions publiques du SCoT

Organisées au cours du printemps et de l'automne 2011, **huit réunions publiques ont permis aux élus du SCoT de présenter, dans les sept secteurs du périmètre, l'état de leurs réflexions sur le futur document, les grands objectifs et les pistes de règles envisagées pour leur mise en œuvre** : « *Pour se loger, se déplacer, travailler, consommer... Que décider pour demain ?* » Ces réunions ont été conçues comme un moyen d'informer des problèmes et atouts du territoire, de discuter avec les habitants des choix possibles et de susciter l'expression d'avis de leur part. Plus de 600 personnes y ont participé.

Dispositif de communication mis en place pour informer de la tenue des réunions publiques

Chaque réunion a fait l'objet d'une large campagne d'information, en collaboration avec les services Communication des EPCI :

- affichage dans les communes (mairie + lieux publics stratégiques + panneaux lumineux) : 913 affiches imprimées et distribuées,
- annonces sur le site web des EPCI et dans certains de leurs journaux (Bièvre Est, Grésivaudan, Sud Grenoblois, Trièves),
- annonce sur le site web du SCoT et création d'une nouvelle page *ad hoc*,
- mailing auprès des réseaux associatifs, professionnels locaux et habitants désireux d'être tenus informés (bases de données EP SCoT + EPCI)
- diffusion de communiqués de presse (Dauphiné Libéré, France Bleu Isère, TéléGrenoble, France 3 Alpes, Captive, Les Affiches, 20 minutes, Grenews, Grenoble et moi, L'Essor, Le Mémorial de l'Isère, Radio Isa, Radio Grésivaudan, Radio Passion, Alpes 1, NRJ-Chérie FM, Nostalgie, RCF, Radio Cactus)
- publicité radiophonique (RFM Isère dans le Pays de Bièvre Valloire),
- annonce dans le 3^{ème} supplément du Dauphiné Libéré consacré au SCoT (mars 2011),

Dans un souci de pédagogie, chaque réunion publique d'une durée de 2h, animée par un journaliste, s'est articulée autour :

- d'un rappel du diagnostic : projection du film « Vers quel SCoT ? » ;
- d'une présentation rapide de l'outil SCoT et de la démarche suivie ;
- d'une présentation des objectifs du PADD (suivant une organisation originale, différente du document PADD, afin d'en faciliter l'appropriation) ;
- dans les secteurs Agglomération Grenobloise et Sud Grenoblois, d'une présentation du travail des Conseils de développement, par un de leur représentant ;
- **d'un temps de débat entre les élus et le public (1h) ;**
- d'un rappel des étapes à venir : arrêt, avis, enquête publique, adoption ;
- d'un rappel des moyens à disposition pour participer : via les élus, via le dispositif du SCoT participatif, via le forum du SCoT.

Liste des réunions publiques

Lieu	Date	Participants	
Secteur Agglomération grenobloise - Grenoble	29 mars 2011	96 inscrits	150 estimés
Secteur Sud Grenoblois – Champs/Drac	12 avril 2011	82 inscrits	95 estimés
Secteur Trièves - Clelles	19 avril 2011	50 inscrits	70 estimés
Secteur Sud Grésivaudan - Vinay	21 avril 2011	76 inscrits	90 estimés
Secteur Pays Voironnais - Voiron	10 mai 2011	Pas de feuille de présence	90 estimés
Secteur Grésivaudan – Villard-Bonnot	19 mai 2011	113 inscrits	110 estimés
Secteur Bièvre Valloire – ST Etienne de St Geoirs	26 mai 2011	115 inscrits	120 estimés
Région urbaine - Voiron	11 oct. 2011	58 inscrits	70 estimés
	TOTAL	590 inscrits	795 estimés

Afin de relever les questions qui n'ont pas pu être posées en séance, deux boîtes-aux-lettres ont été mises à disposition : **30 questions y ont été déposées par écrit. Des réponses écrites ont été apportées à chacune et mises en ligne à la page du site consacrée à la concertation (cf. annexe 2)**. La newsletter diffusée en juillet 2011 - notamment auprès des participants aux réunions publiques ayant laissé leurs coordonnées électroniques - a permis d'en informer les internautes.

Une large documentation a également été mise à disposition des participants par l'EP SCoT :

- une copie du diaporama présenté
- 2 exemplaires du PADD en consultation
- les exemplaires des 3 suppléments au Dauphiné Libéré consacrés au SCoT
- les exemplaires de la lettre Côté SCoT et des Documents Support au Débat

- la synthèse de l'évaluation du PADD faite par le réseau des Conseils de développement

Selon les mêmes modalités, **une réunion publique RUG s'est déroulée le 11 octobre 2011**, à Voiron. L'objectif était d'y présenter le projet de DOO et d'en débattre. Pour répondre aux attentes des acteurs associatifs, un diaporama *ad hoc* y a été présenté à partir des **8 grandes cartes du SCoT** et des règles susceptibles de les accompagner.

L'ensemble des supports de présentations ont été mis en ligne sur le site web (page Concertation), accompagnés d'un compte-rendu exhaustif des débats.

1.5. La concertation des territoires

Au vu des objectifs que s'étaient fixés les élus du SCoT pour élargir les lieux de débat autour des enjeux communs, puis des objectifs du SCoT, des dispositifs de concertation des territoires ont été mis en place. Bien que ne relevant pas strictement du cadre réglementaire définissant la concertation, l'ensemble des travaux permettant l'implication des élus à l'élaboration du SCoT mérite de faire l'objet d'un rappel dans ce bilan (pour plus de précisions, se reporter à l'introduction générale du SCoT). Les éléments ci-dessous sont complémentaires aux travaux du Comité syndical de l'EP SCoT.

1.5.1. La rencontre des communes du territoire

L'EP SCoT et l'AURG ont organisé une vaste tournée des territoires pour aller à la rencontre de chaque commune et de chaque intercommunalité, entre novembre 2010 et juin 2011 : **l'ensemble des maires et équipes municipales des 273 communes** ont été rencontrés. A partir des orientations du PADD du SCoT et des pistes de DOO, ce travail collaboratif avait pour but de traduire concrètement à l'échelle locale les notions de polarisation, de réduction de la consommation de l'espace, de protection de la trame verte et bleue, d'intensification urbaine, d'articulation urbanisme – transport, etc.

Cette tournée a permis à la fois de faire remonter les questions, éléments de contradictions et difficultés, mais aussi de faciliter l'appropriation des enjeux du SCoT par les élus, en leur donnant des pistes de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme. La confrontation à la réalité des territoires et projets locaux a permis de vérifier la faisabilité de l'application des « règles » du SCoT et de préciser les cartes prescriptives, en particulier les cartes : trame verte et bleue, préservation des espaces (intégrant l'identification des espaces potentiellement urbanisables), hiérarchie espaces urbains centraux, principaux espaces économiques.

Cela a aussi permis de redéfinir les « enveloppes urbaines » du Schéma directeur dans une logique d'économie d'espace pour aboutir à une délimitation d'espaces potentiellement urbanisables et des limites stratégiques devant faciliter la mise en œuvre des dispositions du SCoT en termes de limitation de l'étalement urbain et de périurbanisation. Les élus ont travaillé à cette réduction des espaces potentiellement urbanisables en retirant de manière prioritaire les zones humides, les espaces à enjeu de biodiversité, agricoles, forestiers, et/ou paysagers.

A la suite de ce travail, certaines communes ont fait le choix de transmettre leurs questions ou contributions directement auprès de l'EP SCoT, plutôt que par le biais de leur EPCI. Ces courriers sont pris en compte dans le cadre de la concertation (voir tableau en annexe 5). Tout au long de l'élaboration du SCoT, des communes du territoire, intégrées ou non à une Communauté, ont fait le choix de transmettre leurs questions ou contributions directement auprès de l'EP SCoT, plutôt que par le biais de leur EPCI. Ces courriers sont pris en compte dans le cadre de la concertation et une brève synthèse en est faite en partie 2 de ce bilan : 33 courriers, provenant de 30 communes (cf. Tableau n°13 en annexe 1).

1.5.2. Le Comité de pilotage de l'évaluation environnementale

Un Comité de pilotage a été mis en place par les élus de l'EP SCoT afin d'éclairer et de préparer les décisions du Comité syndical en matière de prise en compte de l'environnement, d'analyse des incidences probables de la

mise en oeuvre du SCoT et d'envisager les mesures pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du SCoT. Il avait également pour mission de relayer cette démarche au sein de chacun des secteurs du SCoT. Ce Comité de pilotage est composé d'élus et techniciens représentants des sept territoires, de représentants des Personnes publiques associées et de **trois associations : Frapna, Ascoparg, Avenir.**

1.5.3. La concertation des territoires et acteurs limitrophes

InterSCoT-PNR

Dans le cadre de la coopération métropolitaine mise en place à l'échelle du Sillon alpin, une démarche baptisée « **InterSCoT-PNR du Sillon Alpin** » est coordonnée par l'EP SCoT depuis 2007. Celle-ci a permis des échanges réguliers avec les équipes techniques des Parcs et des SCoT du Sillon Alpin (cf. Tableau n°11 en annexe 1). L'objectif de cette démarche est de faire émerger un lieu de convergence des politiques d'aménagement du territoire pour un fonctionnement plus cohérent du territoire, plus durable et permettant à chaque espace de valoriser ses spécificités. Sans que l'élaboration du SCoT de la RUG ne soit à proprement parler au cœur des travaux, ceux-ci ont montré la complémentarité et les incidences croisées qui existent entre les politiques menées à l'échelle d'un SCoT et celles des autres territoires qui composent le Sillon Alpin, notamment en termes de gestion de l'espace, de maîtrise de la croissance urbaine, d'amélioration des dessertes internes et d'anticipation sur les conséquences du changement climatique.

Parallèlement, **les PNR du Vercors et de la Chartreuse, directement concernés par le périmètre du SCoT de la RUG, ont été invités à faire part de leur avis** sur l'élaboration du SCoT, lors des auditions des acteurs et des Personnes publiques associées. Dans ce cadre, le PNR de Chartreuse a transmis deux courriers à l'EP SCoT :

- 15 février 2010 : Contribution au diagnostic préalable à la réalisation du SCoT, 4 pages
- 03 septembre 2011 : Analyse du PADD et du DOO – Contribution du Parc de Chartreuse, 5 pages

TRIDAN : la Trans-rhodannienne Isère Drôme et Ardèche Nord

Cette étude, lancée en 2009 et portée par les SCoT de la RUG, des Rives-du-Rhône et d'Annonay, est destinée à mettre en place une synergie territoriale des intercommunalités situées aux pourtours du Rhône, dans les départements de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche et du Rhône.

Après une phase de diagnostic et la production de fiches-actions confiées à un bureau d'étude (sept. 2010 – mai 2011) le Comité de pilotage va être amené à décider de la nature institutionnelle de la collaboration, de son périmètre exact et de ses compétences (cf. Tableau n°12 en annexe 1).

Echanges et coordination avec des réseaux d'acteurs du territoire

Communauté de communes de l'Oisans : réunions techniques pour la définition de perspectives de travail de la communauté de communes, dans le cadre de la mise en œuvre d'un document de planification – 1^{er} sept. 2010 et 20 juil. 2011

SCoT Nord-Isère : réunion technique pour la coordination des prescriptions du SCoT en matière d'urbanisme commercial – 25 octobre 2010

Compagnie des commissaires enquêteurs : présentation et échanges autour du projet de SCoT – 11 avril 2011

Direction des Hôpitaux de Grenoble : présentation du diagnostic et des orientations du SCoT – 09 juin 2011

Association des anciens maires de l'Isère : présentation du SCoT et de ses documents cartographiques – 06 oct. 2011

Partie 2. Synthèse des contributions

Forum de discussion en ligne, réunions publiques, travaux du « SCoT Participatif » et des Conseils de développement, auditions, courriers, ateliers environnement... Les modes de concertation mis en place ont permis des participations riches et variées, contribuant à nourrir le débat autour de l'élaboration du projet. Ils ont parfois mis en exergue des visions tranchées de l'avenir du territoire, éventuellement contradictoires (modèle de développement économique à promouvoir, modalités de mise en place du chronoaménagement, etc). **Au cours de l'élaboration du SCoT, deux tableaux de synthèse des contributions ont été réalisés et présentés au Comité syndical : en octobre 2010 sur le PADD, puis en novembre 2011 sur le DOO.** Placés en annexe de ce bilan, ils permettent de **prendre la mesure du niveau technique acquis progressivement par les acteurs associés et du niveau d'exigence de leurs contributions** (voir tableau n°14), l'ensemble des associations ayant contribué).

Dans un souci de synthèse, cette deuxième partie propose donc un **récapitulatif des principales positions défendues dans les contributions parvenues à l'EP SCoT, depuis 2009.** Le tableau des contributions au DOO, présenté en annexe 4, permettra de voir plus précisément comment ces contributions ont été prises en compte, dans les orientations et objectifs du SCoT. Il faut noter aussi que les participations aux Ateliers environnement et les études spécifiques commandées aux associations spécialisées en environnement, ne sont pas prises en compte dans ce bilan : d'une part en raison de leur ampleur (les rapports d'étude sont consultables à l'EP SCoT), d'autre part en raison de leur imbrication avec les apports des autres acteurs associés à ces phases de travail (PPA et collectivités).

Cette synthèse s'appuie pour donc sur :

- 41 courriers communiqués par les acteurs
- 33 courriers communiqués par les communes
- 38 messages déposés sur le forum en ligne
- 30 questions déposées par écrit lors des réunions publiques

2.1. Eléments généraux

Avant de présenter les grandes questions sur lesquelles se sont développées ces contributions, il est important de souligner quelques points essentiels :

- Un accord global sur le diagnostic et sur les orientations du SCoT : cet accord s'est largement confirmé dans les courriers adressés à partir du printemps 2011. Néanmoins, **il s'accompagne de nuances que la présente synthèse tente de restituer.** Le travail effectué par le réseau des Conseils de développement s'est par exemple efforcé d'aborder le SCoT comme un outil permettant d'améliorer la qualité de vie. Cela l'amène à relever de potentielles contradictions entre les orientations, notamment dans la manière dont elles pourraient être mises en œuvre.

- Des **attentes prononcées vis-à-vis de la mise en œuvre, de son organisation, des modalités et des acteurs de l'évaluation, ainsi que de l'intégration de la société civile à ce dispositif.** C'est une demande partagée par l'ensemble des partenaires, d'autant plus forte qu'elle accompagne un accord global sur les orientations du SCoT : la question n'est plus tant de savoir le « quoi » mais le « comment », d'avoir la certitude que le SCoT se donne les moyens d'appliquer ce qu'il propose et les garanties d'application.

- Un besoin **d'outils et de dispositifs d'observation, de suivi et d'évaluation en continu.**

- Une attente forte d'un **document qui soit précis** (cartographie) **et prescriptif**, afin d'assurer la mise en œuvre d'objectifs dont est soulignée la dimension innovante et ambitieuse.

2.2. Éléments de débat

2.2.1. Améliorer l'efficacité des déplacements et favoriser le report modal

Au chapitre des déplacements, les premières contributions relevaient un certain nombre de manques, tant en terme de diagnostic (cartographie, localisation des flux, des pôles générateurs, des projets d'infrastructures, etc) qu'en termes d'orientations stratégiques (promotion des TC à l'échelle inter-territoriale, réorganisation des TC pour en améliorer la fiabilité à l'échelle locale, développement des modes doux par la création d'infrastructures ad hoc, mise en perspective avec les objectifs de répartition du logement et de l'emploi). Avec l'apport de compléments au projet de SCoT, la position des acteurs s'est faite de plus en plus transversale, répondant à l'objectif principal d'une meilleure efficacité économique et énergétique.

2.2.1.1 Améliorer les déplacements pour faciliter le développement du territoire

« Comment peut-on supprimer les bouchons quotidiens, sans entraver le développement économique ? » Cette question posée dans le forum du SCoT traduit la préoccupation du monde économique quant aux orientations du SCoT, en matière de déplacements. La congestion de l'agglomération est présentée comme un problème essentiel pour le développement des entreprises, qui craignent de voir la région grenobloise mise à l'écart, du fait d'une desserte largement perfectible (enclavement routier et ferroviaire). La mise à niveau des infrastructures routières est présentée comme une priorité, fondée sur des impératifs économiques (circuler librement) autant que sanitaires (réduire la congestion et les nuisances qui lui sont liées). Or les acteurs économiques émettent un doute sur la capacité des collectivités et des entreprises à résoudre suffisamment rapidement les problèmes de circulation, en ne réduisant qu'à la marge les besoins de déplacements : d'une part parce que le développement des infrastructures de transports en commun va se trouver limité par les capacités d'investissement public, d'autre part parce que le rééquilibrage emploi/habitat n'aura d'effets qu'à long terme. Par conséquent, l'ouverture de nouvelles voies de circulation (condition pour accepter une limitation temporaire des vitesses) et la perspective d'une rocade nord doivent être présentes dans le SCoT.

2.2.1.2 Repenser l'organisation des transports en commun pour en améliorer l'efficacité

Les propositions adressées au SCoT en matière de transports en commun ont donc pour objectif d'en faire une solution crédible, à penser non comme une alternative à la voiture mais néanmoins comme le pilier du dispositif de déplacements, dans les zones denses. Pour cela, les acteurs proposent d'abord d'agir sur l'organisation de l'espace et d'adapter les propositions aux différentes configurations territoriales : articuler l'urbanisation avec la desserte en transports en commun, penser la desserte autour du principe de « ville des 15 minutes », améliorer les liaisons périphérie-périphérie, prévoir des pôles multimodaux de rabattement en amont des nœuds du réseau.

Parallèlement, les attentes sont nombreuses concernant le renforcement ou la requalification des infrastructures. Il s'agit de réorganiser les réseaux de TC plutôt que les étendre (gares, arrêts et lignes), afin d'en améliorer la fréquence et la fiabilité : sites propres, nature d'offre adaptée (envisager le câble, le co-voiturage, les taxis collectifs), renforcement du maillage (rocade sud, notamment) et articulation des réseaux bus (création d'une inter-AOT).

Les propositions de chronoaménagement faites par le SCoT sont aujourd'hui mises en débat, avec un accent sur deux conditions : d'une part, que les grands axes d'accès à l'agglomération soient requalifiés en boulevards urbains et que le report modal qui est recherché se fasse dans la concertation et l'information des habitants ; d'autre part, que le nombre de voies de circulation soit augmenté.

2.2.1.3. Le point de vue des communes

Certaines communes ont fait part de leur avis sur certains projets routiers (4 courriers) : voies de contournement, reclassement de voies, capacité de parking, et de leur souhait de voir indiqué de potentielles infrastructures de transports en commun ou modes doux (voir annexe 5).

2.2.2. Maintenir un cadre de vie de qualité

L'agriculture fait partie des problématiques centrales abordées par la concertation. Cela est lié d'une part à la forte implication des représentants de la profession dans le dispositif (Adayg, Adabel, Sitadel, Association Agriculture en Chartreuse, FDSEA, Confédération paysanne) et, d'autre part, au constat largement partagé d'une érosion des terres agricoles par l'étalement urbain. Il faut ici relever une contradiction entre la profession, militant pour une défense globale des espaces naturels, forestiers et agricoles, et les associations de protection de la nature (Frapna) réclamant qu'une distinction soit faite entre ces espaces, au regard de finalités et de fonctionnements bien distincts.

2.2.2.1. Imposer des limites durables à l'urbanisation

Quoiqu'il en soit, les attentes sont donc fortes pour que le SCoT affirme des limites durables à l'urbanisation, en s'appuyant pour cela sur une cartographie très précise - à l'échelle de la parcelle - et opposable. Cette délimitation doit s'accompagner d'une très forte implication des collectivités, par le biais d'acquisitions foncières et d'un travail dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Les effets de la spéculation immobilière sont particulièrement redoutés. Pour cela, il est attendu que le SCoT favorise une visibilité foncière à long terme :

- en permettant de réduire les enveloppes potentiellement urbanisables définies par le Schéma directeur de 2000,
- en incitant les documents d'urbanisme à fixer des objectifs en termes de consommation d'espace, à phaser les ouvertures à l'urbanisation en fonction de la dimension stratégique des terrains agricoles concernés et à geler l'extension des hameaux, en dehors du comblement des dents creuses.

Plus généralement, la fonction des terrains agricoles est définie de manière exclusive : demande d'interdiction du photovoltaïque au sol, demande de règles spécifiques pour la construction (réservation d'espaces pour l'implantation de bâtiments agricoles), inquiétudes quant à l'impact sur l'activité de la localisation des zones humides.

2.2.2.2. Développer une agriculture de proximité

Cette préoccupation est également largement partagée, exprimée aussi bien sur le forum du SCoT que lors des réunions publiques ou des auditions d'acteurs : « le SCoT est-il en mesure de favoriser une nature vivante et nourricière en milieu urbain ? » Par ce biais, la défense de l'activité agricole s'appuie sur une vision transversale, relevant à la fois :

- de l'autonomie et de la qualité des territoires (agriculture nourricière, promotion du bio et des circuits courts, développement des activités s'exerçant dans le prolongement de l'activité),
- du maintien des coupures vertes et de l'adaptation au changement climatique (promotion des jardins collectifs en accompagnement des nouvelles opérations d'urbanisme, promotion de l'agriculture périurbaine par la définition de zones vivrières inconstructibles).

2.2.2.3. Préserver l'identité paysagère des territoires

Bien qu'un important travail ait été réalisé sur le paysage, dans le cadre de l'élaboration du PADD, les acteurs insistent sur l'importance de préserver les ressources paysagères des territoires qui composent le SCoT. Outre les demandes d'identification des sites patrimoniaux (intégrant leur contexte paysager), des paysages ouverts et des cours d'eau à préserver, des principes d'urbanisation sont proposés :

- inciter les PLU à travailler sur la spécificités des organisations urbaines,
- proscrire l'urbanisation en pied de coteaux et en bord de plateau,
- autour des hameaux, formaliser la transition bâti/non bâti par un espace de transition entretenu,
- réduire l'impact paysager des affichages publicitaires.

2.2.2.4. Préserver les ressources naturelles

Il est rappelé que le maintien de la biodiversité doit aussi être un objectif dans les espaces urbanisés, qu'il faut prendre en compte dans les aménagements. A ce titre, la Frapna relève que l'objectif de comblement des dents

creuses – par ailleurs largement défendu – dans le cadre de la densification, n'est pas forcément compatible avec la préservation de la trame verte et bleue, puisqu'elles constituent de rares espaces potentiels de circulation des espèces.

Il est également demandé que le SCoT préserve l'ensemble des surfaces forestières, en organisant les moyens du développement d'une filière bois (espaces pour des plates-formes, filières de construction, projets locaux de valorisation, etc).

2.2.2.5 Le point de vue des communes

Les points litigieux relevés par certaines communes portent sur l'inexactitude de certains reports cartographique : zones industrielles ou économiques, localisation de carrière, considérées comme structurantes à l'échelle communale, erreur d'appréciation de la capacité des ressources en eau potable (3 courriers).

Par ailleurs, plusieurs courriers ont proposé de revoir le dimensionnement des limites à l'urbanisation et la nature intangible de ces limites (4 courriers), la définition de la Trame Verte et Bleue (5 courriers), la hiérarchie des communes au sein de l'armature urbaine de la région grenobloise (3 courriers).

Une commune sollicite l'inscription au SCoT de la réalisation de bassins de rétention en amont de la commune pour protéger les zones urbaines situées en aval des crues torrentielles (voir annexe 5).

2.2.3. Construire une offre de logement adaptée et accessible

« Comment produire une offre qui corresponde réellement à la demande ? », « Comment rendre compatibles les objectifs de densité urbaine avec les objectifs de verdissement de la ville et de qualité des espaces publics ? »

Ces deux questions posées lors des réunions publiques résument les deux préoccupations principales sur lesquelles les acteurs ont interpellé le comité syndical : produire des logements adaptés et développer une ville, certes économe en énergie mais vivable.

2.2.3.1. Bien identifier la demande en logement social

Les auditions des acteurs ont permis plus particulièrement aux structures Absise et Un Toit pour Tous de demander au projet d'affiner ses objectifs de rattrapage, en matière de production de logements sociaux, les objectifs de mixité sociale et de requalification étant jugés trop timides. Une analyse fine de la localisation et de la nature de la demande en logement social est attendue, afin d'identifier les différents marchés du logement et d'ajuster les outils qui permettraient d'améliorer la nature de l'offre (outils d'urbanisme, mobilisation foncière). Le fichier unique de la demande de logement social www.Etoil.org doit être mentionné comme un élément d'analyse des besoins.

2.2.3.2. Expliciter les choix de localisation du logement neuf

En écho aux positions concernant la réduction de l'étalement urbain, il est attendu que le SCoT localise principalement les ouvertures à l'urbanisation dans les dents creuses, les friches, et favorise la réhabilitation en milieu rural. Le DOO doit pour cela être précis, proposer des objectifs d'urbanisation par secteur, des objectifs de densité et de surfaces maximales, et conduire à des dispositifs de phasage de l'urbanisation.

Des interrogations demeurent concernant les projections démographiques sur lesquelles se fonde le DOO : le document affiche une projection de 0,7% par an alors que l'INSEE prévoit 1,4%. Dans le même sens, il est proposé que le DOO réalise une prospective des résultats des clefs de répartition des logements neufs entre les territoires, afin de mieux anticiper cette répartition. Enfin, il est demandé que soient produits des indicateurs qui permettent d'évaluer la mise en œuvre des politiques de logement.

2.2.3.3. Donner les moyens d'une densité vivable

Le principe de la densité est globalement partagé par les acteurs ; néanmoins, cet accord s'accompagne de réelles questions et d'attentes pour que soient étudiées les conditions d'acceptabilité : permettre un travail sur la qualité des espaces publics, sur les formes urbaines, sur la mixité fonctionnelle, sur les espaces verts et les jardins collectifs, sur la réduction des nuisances (pollution aux particules fines et bruit), sur la mixité des logements, sur les logements inoccupés et sur les prix, afin que les logements en ville soient accessibles.

Il est demandé que le principe de densité soit nuancé en fonction des territoires : envisager de densifier ici et de dé-densifier là, afin de procéder là aussi à un rééquilibrage.

L'association des habitants à l'élaboration des projets d'habitat, ainsi qu'à l'évaluation des politiques de logement, est également une condition à mettre en œuvre. En ce sens, il est proposé que les futurs habitants d'une opération soient associés à la concertation, et pas seulement les riverains. Cela doit permettre de s'assurer que les préconisations (hauteurs de bâtiments, places de parking) ne deviennent pas des arguments rédhibitoires.

Enfin, dans l'objectif d'assurer la vertu énergétique des nouvelles opérations, la réalisation d'une carte des réseaux de chaleur existants permettrait de localiser de manière préférentielle le développement urbain.

2.2.3.4. Le point de vue des communes

Des communes ayant déjà une offre importante en matière de logement social souhaitent que le principe d'un équilibre territorial en la matière soit inscrit dans le SCoT. Il en est de même en matière de densité, avec la proposition que les parcs urbains puissent ne pas être concernés par les densités obligatoires induites par les lignes de TCSP (cf. annexe 5).

2.2.4. Favoriser la bonne gouvernance de projet

En matière de gouvernance, les attentes et besoins exprimés tout au long du projet ont connu une réelle évolution, partant de la compréhension de ce qu'est l'outil SCoT, pour finir par des propositions en matière de suivi et de mise en œuvre. Ainsi, les premières interrogations (sujet d'une réunion du « SCoT participatif », de questions sur le forum et en réunions publiques SCoT) étaient relatives au périmètre du SCoT : pourquoi si grand ? pourquoi sans la montagne ? le SCoT travaille-t-il avec les PNR ?

2.2.4.1. Développer une organisation territoriale et institutionnelle pour la mise en œuvre du SCoT

Dès la phase d'élaboration du PADD, les modalités de suivi et de mise en œuvre du SCoT ont été au cœur des préoccupations des acteurs concertés : comment s'assurer que le SCoT sera bien appliqué ? Pour répondre à cette question, les propositions se rejoignent sur les points suivants :

- mettre en place une organisation politique forte, à l'échelle de la RUG ;
- promouvoir la mutualisation d'une ingénierie d'aménagement pluridisciplinaire ;
- associer la société civile à l'élaboration des indicateurs de suivi ;
- instaurer une évaluation régulière, en particulier de la consommation d'espace ;
- permettre à la société civile de suivre l'évaluation de la mise en œuvre, en mettant à sa disposition une information claire et régulière, en lui permettant de rendre compte de son bien-être, en développant les temps d'échange entre élus et habitants, voire en associant ces derniers au fonctionnement de la « maison commune ».

Plusieurs contributions proposent également d'intégrer les PNR à l'organisation d'une coopération entre les territoires et d'encourager à l'élaboration intercommunale des PLU.

2.2.4.2. Améliorer la lisibilité des documents du SCoT

Discuter de la gouvernance du SCoT a en partie relevé des moyens donnés aux acteurs pour comprendre le contenu du projet et avoir en main toute l'information nécessaire pour élaborer des avis construits. Il a donc été régulièrement demandé que soient précisées certaines notions et que le vocabulaire soit harmonisé au sein des documents (par exemple densité/intensité/compacité). Dans ce sens également, le réseau des Conseils de

développement et Lahglo ont manifesté le souhait, aux différentes étapes du projet, d'avoir des cartes pour appuyer leur travail : cartes de diagnostic, puis cartes stratégiques et cartes prescriptives. Leur objectif était notamment de mieux distinguer les éléments imposés aux SCoT par la loi, des éléments de projet résultant de la décision politique. Il a ainsi été proposé que le PADD rappelle les orientations données par la loi et que le DOO fasse mieux la différence entre les recommandations, les orientations et les objectifs.

2.2.4.3. Le point de vue des communes

L'utilisation de certains termes pose des problèmes de compréhension ou d'application aux communes qui ont souhaité avoir des précisions sémantiques et/ou lexicales sur les points suivants :

« grand paysage ».

« commerces compatibles avec la vocation de la zone »

« site d'enjeux RUG à préserver » sur la Cluse de Voreppe et la plaine de l'Isère.

Certaines interrogations demeurent également, concernant la mise en œuvre du SCoT :

Quels seront les outils de contrôle en matière de consommation d'espaces ?

Quels sont les critères d'évaluation de la consommation des zones constructibles ?

Voir aussi l'annexe 5.

2.2.5. Assurer un développement économique durable

Sans que ce soit un sujet central des contributions, la question des choix de développement économique formulés dans le SCoT a donné lieu à deux types de débat, l'un portant sur le modèle de développement à proprement parler, l'autre sur le rôle des zones d'activités dans l'étalement urbain.

2.2.5.1. Quel choix faire pour le développement économique de la RUG ?

Le développement des hautes technologies et l'importance du nombre d'emplois très qualifiés, de type technopolitains, sont reconnus comme des marqueurs de l'identité grenobloise. Une partie des avis exprimés relève pourtant les effets négatifs, ou potentiellement négatifs, de ces choix sur la mixité sociale, les ressources naturelles, les dépenses énergétiques et de matières premières, ainsi que sur la santé des habitants. Ces questions ont notamment été soulevées lors, ou à la suite, des réunions publiques ; néanmoins, il faut noter qu'au sein des Conseils de développement, ce débat n'a pas abouti à l'expression d'une position commune et unilatérale.

2.2.5.2. Intégrer l'économie aux problématiques d'urbanisme

C'est plus particulièrement sur la localisation des zones dédiées aux activités économiques et sur la nature de ces activités, que les contributions reçues se sont rejointes. Il est attendu du SCoT qu'il traite de l'économie en lien avec les problématiques urbaines de densification et de mixité : les zones économiques dédiées, en évitant une trop grande spécialisation, ne devraient accueillir que les activités non compatibles avec la ville, devraient obéir à des règles de densification et s'organiser autour d'une bonne desserte par les transports collectifs. Il est demandé que les surfaces économiques ne contribuent pas à l'étalement urbain et soient revues à la baisse. La répartition d'activités productives sur l'ensemble de la région urbaine est avancée comme une des dimensions du rééquilibrage des territoires - rééquilibrage défendu par le SCoT. Dans ce sens, il est proposé que les pôles émergents soient organisés de sorte à favoriser les complémentarités et les échanges courts entre entreprises (organisation du type cluster).

Enfin, l'activité agricole est revendiquée comme une activité économique, devant contribuer à l'autonomie des territoires (sécurité et qualité alimentaire) et pour laquelle le SCoT doit défendre le maintien des surfaces cultivées.

2.2.5.3. Le point de vue des communes

Le classement et le dimensionnement des zones économiques et commerciales entrant parfois en contradiction avec certains projets portés par les communes, 5 courriers font part d'une remise en cause de zones identifiées dans le SCoT (cf. annexe 5).

Fait à Grenoble, le 07 décembre 2011,

Le Président de l'Etablissement Public du SCoT
De la Région urbaine de Grenoble

Marc BAÏETTO

ANNEXE n°1

TABLEAUX DU BILAN DE LA CONCERTATION

1. Travaux et contributions des Codacs
2. Réunions du dispositif « Scot participatif »
3. Dates des Ateliers Environnement
4. Liste des associations représentées dans les Ateliers Environnement
5. Liste des participations à la 1^{ère} audition des acteurs (23 juin 2010)
6. Liste des participations à la 2^{ème} audition des acteurs (6 juin 2011)
 7. Liste des publications SCoT dans la presse territoriale
8. Liste des rticles de presse généraliste consacrés au SCoT
9. Liste des messages déposés sur le forum du site web du SCoT
 10. Liste des Controverses du SCoT
11. Liste des réunions « InterSCoT et PNR du Sillon Alpin »
12. Dates de réunion d'élaboration du dispositif TRIDAN
13. Liste des courriers de contribution des communes

Tableau n°1. Travaux et contributions des Codacs

Codac	Dates de réunion	Contribution
Economie 26 participants	27/10/2008 dans l'Agglo grenobloise 24/11/2008 dans l'Agglo grenobloise 22/12/2008 au Pays Voironnais 02/02/2009 à St Vincent de Mercuze	2 février 2009
Habitat, densité, polarité 28 participants	21/11/2008 au Pays Voironnais 19/12/2008 dans le Sud Grenoblois 22/01/2009 dans le Grésivaudan 06/03/2009 à Bièvre Toutes Aures	Novembre 2008
Périurbanisation 21 participants	05/11/2008 dans le Sud Grésivaudan 03/12/2008 à Bièvre Toutes Aures 14/01/2009 à Bièvre Toutes Aures 04/02/2009 au Pays Voironnais 11/03/2009 dans l'agglo grenobloise	17 avril 2009
Déplacements, vitesse 22 participants	30/10/2008 au Pays Voironnais 02/12/2008 dans l'Agglo grenobloise 15/01/2009 dans l'Agglo grenobloise	
Commerces urbains, proximité 28 participants	19/11/2008 dans le Grésivaudan 09/01/2009 dans le Grésivaudan 13/02/2009 au Pays Voironnais	13 février 2009
Espaces naturels et agricoles, paysages 31 participants	24/10/2008 dans le Sud Grenoblois 20/11/2008 au Pays Voironnais 16/12/2008 dans le Grésivaudan 21/01/2009 à Bièvre Toutes Aures 26/02/2009 dans le Sud Grésivaudan 10/03/2009	10 mars 2009
Réunion générale le 20 mai 2010 afin de présenter le projet de PADD, fondé sur les conclusions des travaux des Codac. Grésivaudan		

Tableau n°2 : réunions du dispositif « SCoT participatif » - Conseils de développement

Dispositif	Date	Lieu	Public	Fréq.
Lahglo – Conseil administration	03/07/2008	Grenoble	Associations (12) + F. Auguste, Conseil Régional	20
Lancement démarche participative	29/10/2008	Grenoble	Associations (28) + EP SCoT	41
Asso d'habitants	25/11/2008	St Martin d'Hères	Associations (5)	15
CLD Sud Grésivaudan	02/12/2008	St Marcellin	CLD	8
CLD Sud Grésivaudan	13/01/2009	St Marcellin	CLD + élus	50
Lahglo – Conseil admin	29/01/2009	Grenoble	Associations (8)	13
SCoT Participatif « Pour un développement soutenable »	03/02/2009	Grenoble	Associations (32), CLD (5)	69
CLD Métro – présentation SCoT	03/03/2009	Grenoble	Comission Aménagement, Tps, mobilité	22
SCoT participatif « Territoires vécus »	26/03/2009	Grenoble	Associations, CLD	12
CLD Sud Grésivaudan	20/04/2009	St Marcellin	CLD + élus	50
Lahglo – Cons. Admin	24/04/2009	Grenoble	Assocoations (19)	28
SCoT participatif « Gouvernance et réseaux »	13/05/2009	Grenoble	Associations (19), CLD (3), habitants	38
Lahglo – Cons. Admin.	25/06/2009	Echirrolles	Associations (10)	16
CLD Alpes sud Isère	29/06/2009	Laffrey	CLD Asi + Lahglo	30
Conseil communal	03/09/2009	Eybens	4C Eybens + Lahglo	40

consultation des citoyens - Eybens				
SCoT participatif « La montagne dans le SCoT »	08/09/2009	Grenoble	Associations, habitants, élus	76
Lahgglo – Cons. Admin.	19/10/2009	Grenoble	Associations (14)	17
Réseau CLD	05/11/2009	Grenoble	5 CLD + Lahgglo	9
Union de quartier Meylan-Charlaix-Maupertuis – CA « Qu'est-ce qu'un SCoT	08/11/2009	Meylan	Habitants	10
CLD Sud Grésivaudan	17/11/2009	St Marcellin	CLD	6
Réseau CLD	19/11/2009	Grenoble	5 CLD + Lahgglo	9
Réseau CLD	03/12/2009	Grenoble	5 CLD + Lahgglo	8
1 ^{ère} assemblée plénière concertation CLD	11/12/2009	Voiron	5 CLD + Lahgglo + élus EP SCoT	41
CLD Métro sur SCoT	14/12/2009	Grenoble	C2D	10
CLD Métro - plénière	15/12/2009	Grenoble	C2D	25
Réseau CLD	07/01/2009	Grenoble	4 CLD + Lahgglo	8
« Préserver les espaces naturels »	12/01/2009	Crolles	3 CLD	5
« Conforter les pôles urbains »	18/01/2009	Grenoble	3 CLD	12
« Equilibrer les territoires »	20/01/2010	Vinay	5 CLD	14
Réseau CLD	21/01/2010	Grenoble	3 CLD + Lahgglo	6
« Préserver les espaces naturels »	08/02/2010	Crolles	5 CLD	6
« Equilibrer les territoires »	08/02/2010	Vinay	6 CLD	11
Lahgglo – Cons. Admin.	11/02/2010	Meylan	Associations	20
« Conforter les pôles urbains »	12/02/2010	Grenoble	3 CLD	9
Réseau CLD	18/02/2010	Grenoble	5 CLD + Lahgglo	8
CLD Alpes sud Isère	25/02/2010	Jarrie	CLD, élus Sud Grenoblois	30 à 40
CLD Grésivaudan	01/03/2010	Crolles		10
« Préserver les espaces naturels »	08/03/2010	Crolles	4 CLD	4
« Equilibrer les territoires »	08/03/2010	Grenoble	6 CLD	13
Réseau CLD	16/03/2010	Grenoble	5 CLD + Lahgglo	8
2 ^{ème} assemblée plénière concertation CLD	18/03/2010	Villard-Bonnot	6 CLD, Lahgglo, élus, Chambre agriculture Isère	51
CLD Sud Grésivaudan	23/03/2010	ST Marcellin	CLD	6
CLD Grésivaudan – Cons. Admin.	29/03/2010	Crolles	CLD	13
CLD Métro - Plénière	06/04/2010	La Tronche	CLD + habitants	30
Réseau CLD – 3ème Plénière	08/04/2010	Grenoble	6 CLD, Lahgglo EP SCoT , universitaires	51
CLD Métro – Commission ATM	19/04/2010	Grenoble	CLD	9
CLD Bièvre Valloire	20/04/2010		CLD	9
CLD Grésivaudan	29/04/2010	Crolles	CLD	13
CLD Grésivaudan - Plénière	03/05/2010	Crolles	CLD	11
Lahgglo – Conseil admin.	04/05/2010	Grenoble	Associations (16)	22
Réseau CLD	04/05/2010	Grenoble	4 CLD + Lahgglo	7
CLD Métro - Plénière	18/05/2010	Grenoble	CLD	38
Réseau CLD	27/05/2010	Grenoble	3 CLD + Lahgglo	6
Union quartier La Tronche – Assemblée générale : « ville de demain, SCoT et projet de	01/06/2010	La Tronche	Habitants	20

quartier »				
CLD Bièvre Valloire	03/06/2010		CLD	8
CLD Grésivaudan – sur économie présidentielle	03/06/2010	Crolles	CLD, VP économie	15
CLD Grésivaudan	17/06/2010	Crolles	CLD	13
CLD Alpes sud Isère	24/06/2010	Champs/Drac	CLD + élus Sud-Grenoblois	80
Réseau CLD	06/07/2010	Grenoble	4 CLD + Lahgglo	8
CLD Bièvre Valloire	02/09/2010		CLD	5
CLD Sud Grésivaudan	10/09/2010	St Marcellin	CLD	30
Ateliers de réactions au PADD	15&16/09/2010	Vizille, Poliéna	CLD	29 (10+19)
Réseau CLD	27/09/2010	Grenoble	4 CLD + Lahgglo	7
CLD Bièvre Valloire	01/10/2010	Crolles	CLD	7
CLD Grésivaudan	07/10/2010	Crolles	CLD	21
Lahgglo – Conseil admin.	20/10/2010	Echiroles	Associations (14)	20
Réseau CLD	15/11/2010	Grenoble	4 CLD, Lahgglo	5
CLD Grésivaudan	25/11/2010	Crolles	CLD	11
CLD Bièvre Valloire	25/11/2010		CLD	9
Union de quartier Meylan Charlaix-Maupertuis - AG	25/11/2010	Meylan	Habitants	20
Réseau CLD – 4 ^e Plénière	30/11/2010	St Etienne St Geoirs	CLD, Lahgglo, EP SCoT , universitaires	40
LAHGGLO – Conseil admin.	15/12/2010	La Tronche	Lahgglo + associations de quartier + élus	25
Réseau CD	04/01/2011	Grenoble	5 CLD + Lahgglo	8
Réseau CD	14/01/2011	Grenoble	3 CLD + Lahgglo	6
Réseau CD	02/02/2011	Grenoble	4 CLD + Lahgglo	7
Réseau CD	14/02/2011	Grenoble	4 CLD + Lahgglo	7
LAHGGLO – Conseil admin.	15/02/2011	Grenoble	Lahgglo + associations de quartier	20
Réseau CD – Séminaire SCoT et DD/PADD	19/02/2011	Grenoble	CLD, Lahgglo, EP SCoT , universitaires	47
MPT Biviers – Atelier citoyen	23/02/2011	Biviers	Habitants, élus	10
Réseau CD	17/03/2011	Grenoble	4 CLD + LAHGGLO	7
CD Grésivaudan – CA	17/03/2011	Crolles	Membres CD	15
Réseau CD – 5 ^{ème} assemblée plénière	07/04/2011	Crolles	CLD, LAHGGLO, universitaire	30
LAHGGLO - AG	12/04/2011	St Egrève	LAHGGLO et Associations de quartier	35
Réseau CD	28/04/2011	Grenoble	4 CLD + LAHGGLO	6
CD Grésivaudan – Assemblée Plénière - Déplacements	21/04/2011	Crolles	Membres CD + public	30
LAHGGLO – Conseil admin.	11/05/2011	Grenoble	LAHGGLO + associations de quartier	15
Réseau CD	12/05/2011	Grenoble	4 CLD + LAHGGLO	9
Réunion publique Qualité de Ville	26/05/2011	Grenoble	Associations de quartier, élus	40
ADTC - LAHGGLO – RP urbanisme et déplacements	08/06/2011	Grenoble	ADTC, LAHGGLO, associations de la MNEI	30
LAHGGLO/Réseau CD – Présentation DOO	29/06/2011	Grenoble	CLD, LAHGGLO, EP SCoT	29
Réseau CD	06/07/2011	Grenoble	4 CLD + LAHGGLO	9
Réseau CD	31/08/2011	Grenoble	4 CLD + LAHGGLO	9
LAHGGLO – Groupe SCoT	13/09/2011	Grenoble	LAHGGLO, Associations de Quartier	12
CD Pays Voironnais – Groupe	13/09/2011	Voiron	CD	6

SCoT				
CD Métro – Groupe ATM	14/09/2011	Grenoble	CD	
Réseau CD – Séminaire SCoT et DD/DOO	17/09/2011	Grenoble	CLD, LAHGGLO, universitaires	20
Réseau CD	28/09/2011	Crolles	4 CLD + LAHGGLO	7
Réseau CD – 6 ^{ème} assemblée plénière	04/10/2011	Voreppe	CLD, LAHGGLO, élus	30
CD Pays Voironnais – présentation avis DOO en conseil communautaire	06/10/2011	Voiron	CLD	
LAHGGLO – Conseil admin.	19/10/2011	Meylan	Lahgglo + associations de quartier	23
LAHGGLO – Conseil admin.	14/12/2011	Echirolles	Lahgglo + associations de quartier	

Tableau n°3 - Dates des Ateliers environnement

1. Carrières - lundi 20 avril 2009
2. Déchets - jeudi 14 mai 2009
3. Eaux usées et eaux pluviales - mercredi 20 mai 2009
4. Risques naturels et technologiques - jeudi 18 juin 2009
5. Paysage, patrimoine culturel - jeudi 17 septembre 2009
6. Forêt - jeudi 1er octobre 2009
7. Nuisances - pollution atmosphérique et bruit - jeudi 8 octobre 2009
8. Eau potable - mardi 13 octobre 2009
9. Patrimoine naturel, biodiversité et réseau hydrographique - vendredi 16 octobre 2009
10. Energie et climat - le jeudi 22 octobre 2009

Tableau n°4 - Liste des associations représentées dans les Ateliers environnement

Frapna
FDSEA
Acoucité
Adabel
Adayg
Ageden
Agence Locale de l'Energie
ASCOPARG
Association syndicale de l'Isère amont
Association syndicale de l'Isère aval
Avenir
Créabois
Espace Belledonne
Espace nature Isère

Fédération départementale des chasseurs de l'Isère
 Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques
 Flavia – Association dauphinoise d'entomologie
 Gentiana
 Gère vivante
 Ligue de protection des oiseaux
 Le pic vert
 Sitadel

Tableau n°5 – Participation à la 1^{ère} audition des acteurs

Associations et représentants de groupements professionnels
Association des bailleurs sociaux de l'Isère
Association pour le développement de l'agriculture de Belledonne
Association pour le développement de l'agriculture dans l'y grenoblois
Association pour le développement des transports en commun
Avenir de l'agriculture en Chartreuse
Frapna - Isère
Lahglo
Paysages de France - Isère
Réseau des Conseils de développement de la RUG
Syndicat national des aménageurs lotisseurs - Isère
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction – Isère
→ <i>Absent à l'audition, contribution écrite</i>
Un toit pour tous
Personnes publiques associées
Chambre d'agriculture de l'Isère
Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble
Chambre de commerce et d'industrie du Nord-Isère
→ <i>auditionné mais pas de contribution écrite</i>
Chambre des métiers et de l'artisanat de Grenoble
→ <i>auditionné mais pas de contribution écrite (diaporama)</i>
Parc naturel régional de Chartreuse
Parc naturel régional du Vercors
→ <i>auditionné mais pas de contribution écrite</i>

Tableau n°6 – Participation à la 2^{ème} audition des acteurs : associations et contributions

Association des bailleurs sociaux de l'Isère	2 pages + diaporama
Association pour le développement de l'agriculture dans l'y grenoblois	Diaporama
Association pour le développement des transports en commun	Diaporama
Association Brin d'grélinette	2 pages
Lahgglo	Diaporama
Paysages de France	Diaporama
Réseau des Conseils de développement de la RUG	Diaporama
Un toit pour tous	2 pages

Tableau n°7 – Liste des publications SCoT dans la presse territoriale

Titre	Date	Secteur	Nature de la publication	Diffusion	Renvoie au site web SCoT
Interlignes	6 nov. 2010	Grésivaudan	Edito + dossier	42 000 ex. toute boîte	Site web
Express info Pontcharra	Mai 2011	Grésivaudan	Info	1700 ex.	Annonce réunion publique (RP)
Magazine de la Maison des Services publics	Mai 2011	Grésivaudan	Info	1050 ex.	Annonce RP
Résonance	Oct. 2009	Sud Grésivaudan	Dossier sur déplacements	2000 ex.	Non
Résonance	Mars 2010	Sud Grésivaudan	Edito	2000 ex.	Non
Résonance	Sept. 2010	Sud Grésivaudan	Article sur contribution du secteur	2000 ex.	Non
Résonance	Fev. 2011	Sud Grésivaudan	Edito	2000 ex.	Non
Journal de la CC de Vinay	Mai 2009	Sud Grésivaudan	Article	--	Non
Journal de la CC de Vinay	Oct. 2009	SUD Grésivaudan	Article	--	Non
Site web Pays sud Grésivaudan		Sud Grésivaudan	Contribution du secteur		Non
Ambitions Communes	Sept. 2011	Sud Grésivaudan	Dossier	--	Non
Vivre en Bièvre Est	Nov. 2009	Bièvre Valloire	Edito + dossier	9000 ex.	Non
Site web Pays de Chambaran		Bièvre Valloire	Page dédiée + info RP		Site web + info RP
Journal du Pays de Chambaran	Janv. 2009	Bièvre Valloire	Article	--	Site web
Journal d'Eybens	Mai 2008	Agglo Grenobloise	Dossier	5100 ex. toute boîte	Non
Gières Info	Jan. 2008	Agglo Grenobloise	Article	--	Non
Lettre d'info de l'Adayg	Mars 2010	Agglo Grenobloise	Article	847 ex.	Non

Lettre d'info de l'Adayg	Avril 2010	Agglo Grenoble	Edito	847 ex.	Non
Journal d'Eybens	Jan. 2011	Agglo Grenoble	Brève	5100 ex. toute boîte	Site web
Le Bref, journal de St Martin le Vinoux	Dec. 2011	Agglo Grenoble		2600 ex. toute boîte	
Journal de Domène	Mai 2011	Agglo Grenoble	Dossier	3000 ex.	Site web + info RP
Métroscope	Oct. 2011	Agglo Grenoble	Dossier	185 000 ex. toute boîte	Site web, annonce RP
Bulletin La Tronche	Fév. 2010	Agglo Grenoble	Edito	3700 ex.	Non
Bulletin La Tronche	Mars 2010	Agglo Grenoble	Info contribution	3700 ex.	Non
Bulletin La Tronche	Avril 2011	Agglo Grenoble	Info	3700 ex.	Non
Journal de la CC Sud Grenoble	Mars 2011	Sud Grenoblois	Info	14 750 ex.	Site web + annonce RP
Journal du Pays Voironnais	Mai 2011	Pays Voironnais	Dossier	40 100 ex.	Site web + annonce RP

Tableau n°8 - Articles de presse généraliste

Date	Titre de presse	Nature	Renvoi aux moyens de participer
5 juin 2009	Dauphiné Libéré Trièves	Début de réflexion autour du schéma de cohérence territoriale	Non
2 juil. 2009	Dauphiné Libéré Trièves	Le Schéma de cohérence territoriale en question	Non
26 sept. 2009	Dauphiné Libéré	Région urbaine : des principes aux contraintes	Oui, site web
16 oct. 2009	Dauphiné Libéré	Un « Grand Grenoble » peut-il voir le jour et pourquoi ?	Non
07 novembre 2009	Dauphiné Libéré Oisans/Trièves	Le SCoT suscite des inquiétudes	Non
20 nov. 2009	Dauphiné Libéré Trièves	Plus de concertation pour le SCoT	Non
14 dec. 2009	Dauphiné Libéré Voiron	L'avis consultatif des citoyens	Oui, site web
19 dec. 2009	Dauphiné Libéré Trièves	Schéma de cohérence territoriale : la concertation	Non
29 janvier 2010	Dauphiné Libéré Trièves	SCoT RUG : réunion le 4 février	Non
30 janv. 2010	Dauphiné Libéré Trièves	Le Schéma de cohérence territoriale en construction	Non
10 fevr. 2010	Dauphiné Libéré Voiron	Territoires particuliers cherchent avenir collectif	Oui, site web
12 mars 2010	Dauphiné Libéré Trièves	La cartographie pour le SCoT Rug	Non
19 mars 2010	Dauphiné Libéré Sud Grésivaudan	La cohérence territoriale en débat	Non
3 avril 2010	Dauphiné Libéré Grésivaudan	« Il faut associer la population à l'élaboration du SCoT » 3 questions à Olivier Turquin	Non
12 mai 2010	Dauphiné Libéré Trièves	Rédaction du SCoT : la vigilance de mise	Non

13 mai 2010	Dauphiné Libéré Trièves	Qu'est-ce que le SCoT et quels sont ses enjeux ?	Non
21 mai 2010	Dauphiné Libéré Trièves	SCoT de la RUG : les déplacements en réflexion	Non
27 mai 2010	Dauphiné Libéré Pays de St Marcellin	SCoT : les conclusions du questionnaire	Non
29 mai 2010	Dauphiné Libéré Trièves	Comité de pilotage SCoT : repenser les déplacements	Non
18 septembre 2010	Dauphiné Libéré Trièves	Un conseil municipal largement consacré au SCoT	Non
25 sept. 2010	Dauphiné Libéré Trièves	SCoT : la réflexion arrive à son terme	Non
30 sept. 2010	Dauphiné Libéré Trièves	L'adhésion au SCoT de la RUG adopté	Non
8 oct. 2010	Dauphiné Libéré Trièves	Le conseil a enteriné le SCoT	Non
3 déc. 2010	Dauphiné Libéré Rives	Le SCoT pourrait-être approuvé mi-2012	Non
Décembre 2010	Traits Urbains	10 ans de SRU : l'expérience du SCoT grenoblois	Oui, site web
3 février 2011	Terre Dauphinoise	Dossier sur les SCoT d'Isère	Non
Mars 2030	Nos Chasses	SCoT 2030 : au milieu du gué	Oui, site web/forum News letter
19 mars 2011	Dauphiné Libéré Grenoble	« A propos du SCoT, je dis non à l'égalitarisme forcé »	Non
14 avril 2011	Dauphiné Libéré Sud Grenoblois	Explication de texte du SCoT	Non
22 avril 2011	Dauphiné Libéré Trièves	Le SCoT inquiète la population	Non
21 mai 2011	Dauphiné Libéré Grésivaudan	SCoT : un débat unique, et puis s'en va...	
7 oct. 2011	Dauphiné Libéré Voiron	Parler d'une même voix malgré les désaccords	Non
8 oct. 2011	Dauphiné Libéré Voiron	Le commerce au centre des inquiétudes	Non
17 oct. 2011	Dauphiné Libéré Sud Grenoblois	Conseil Communautaire : le SCoT fait encore parler de lui	non
Nov. 2011	Maisons&Appartements	Grenoble sans voiture : vers le post-carbone	Non

Tableau n° 9- Liste des messages déposés sur le forum du site web du SCoT

Sondage – Densité urbaine : et vous, qu'en pensez-vous ?	18 réponses
Réduction de la vitesse	6 réponses
Limiter la construction de logements	6 réponses
Où en est le SCoT ?	6 réponses
Le SCoT et le CO2	4 réponses
Densification ? Concentration ? Démocratie ?	4 réponses
Densifier les pôles urbains	3 réponses
Comment sortir d'un système insoutenable ?	2 réponses
Réintroduire des commerces de proximité dans les villes	2 réponses

Et les outils fonciers ?	2 réponses
Un SCoT pour les riches ?	2 réponses
Réintroduire des commerces de proximité dans les villes	2 réponses
La concertation : ah bon ?	2 réponses
SCoT rationnel vs vie réelle	1 réponse
Les collectivités et l'offre commerciale	1 réponse
Les outils de régulation	1 réponse
Rôle des collectivités dans le commerce de proximité	1 réponse
Protection des espaces	1 réponse
Construire des logements dans l'agglomération...	1 réponse
Axe transports en commun	0 réponse

Tableau n°10 – Liste des Controverses du SCoT

Peut-on faire un SCoT <i>inefficace</i> ?	10 novembre 2009
SCoT : <i>in</i> organisation du territoire économique ?	2 décembre 2009
Les énigmes intercommunales de la RUG	10 février 2010
<i>Informes</i> urbaines ?	3 mars 2010
<i>Suivi d'un atelier de travail (1/2 journée) ouvert au public autour d'urbanistes : « la règle suffit-elle à faire le territoire ? »</i>	8 avril 2010
La périurbanisation face au chronoaménagement	2 avril 2010
Economie résidentielle vs économie productive : inverser le regard	25 mai 2010
Intensités métropolitaines : entre densité et polycentrisme	6 octobre 2010
<i>Immobilités</i> et villes lentes : vers un slow SCoT ?	16 novembre 2010

Tableau n°11 – Liste des réunions « InterSCoT et PNR du Sillon Alpin »

10 mai 2011 : réunion technique « présentation d'une étude de caractérisation foncière sur le Sillon Alpin » avec SAFER
1 ^{er} février 2011 : perspectives de travail
11 octobre 2010 : réunion des élus du Sillon Alpin – Contexte des politiques d'aménagement dans le Sillon Alpin Contexte socio-économique du territoire Enjeux sur les polarités et débats sur les perspectives de travail
26 avril 2010 : réunion technique – préparation de la réunion des élus (octobre 2010)
2 juillet 2009 : Contribution à la DTA Alpes du Nord
17 mars 2009 : Présentation du programme de travail pour 2009

Tableau n°12 - Dates de réunion d'élaboration du dispositif TRIDAN

28 mai 2010 24 juin 2010	Etape 1 – mise en place du Comité de pilotage
18 octobre 2010 30 novembre 2010 9 décembre 2010	Etape 2 – Réalisation de l'étude

16 décembre 2010 7 février 2011 24 mars 2011 16 mai 2011 30 mai 2011 28 juin 2011 13 septembre 2011	
22 septembre 2011 28 novembre 2011	Etape 3 – Définition institutionnelle

Tableau n°13 - Courriers de contribution des communes (seuls sont pris en compte dans la concertation les courriers adressés au Président du SCoT)

1	Beauvoire en Royans	11 oct. 2011
2	Brie et Angonnes	22 mars 2010
3	Champs sur Drac	19 oct. 2011
4	Châtelus	15 oct. 2011
5	Chirens	26 mai 2011
6	Choranche	18 oct. 2011
7	Claix	02 nov. 2011
8	Celles	02 août 2011
9	Echiroles	23 mars 2010
10	Froges	12 oct. 2010
11	Gières	17 mai 2011
12	Grenoble	06 juin 2011 28 juin 2011
13	Herbeys	27 oct. 2011
14	Izeaux	15 sept. 2011
15	Izeron	14 nov. 2011
16	La Tronche	13 sept. 2011
17	Meylan	13 juil. 2011
18	Moirans	07 nov. 2011
19	Notre-Dame de Commiers	03 juin 2010
20	Pontcharra	15 juil. 2010
21	Presles	13 oct. 2011
22	Rives	19 oct. 2011
23	St-Georges de Commiers	11 juil. 2011
24	St-Hilaire du Rosier	22 août 2011
25	St-Ismier	03 août 2011 18 oct. 2011
26	St-Just de Claix	03 oct. 2011

27	St-Marcellin	01 juin 2010
28	St-Martin d'Uriage	19 mai 2010 14 oct. 2011
29	St-Pierre d'Allevard	15 oct. 2010
30	Voreppe	06 avril 2011

Tableau n°14 - Liste des acteurs ayant participé aux travaux du SCoT (hors communes)

Nom des structures	Contributions écrites
Absise	2 contributions
Acoucité	
Adabel	2 contributions
Adayg	4 contributions
ADTC	3 contributions
Ageden	
Agence Locale de l'Energie	
ASCOPARG	1 contribution
Association syndicale de l'Isère amont	
Association syndicale de l'Isère aval	
Avenir	1 étude
Brin d'grelinette	1 contribution
CGPME Isère	1 contribution
Confédération paysanne	1 contribution
Créabois	
Espace Belledonne	
Espace nature Isère	
Fédération départementale des chasseurs de l'Isère	
Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques	
FDSEA	1 contribution
Flavia – Association dauphinoise d'entomologie	
Frapna Isère	4 contributions
Gentiana	1 étude
Gère vivante	
Groupe Casino	1 contribution
Groupe Non Inscrits – Société Civile (Grenoble Alpes Métropole)	1 contribution
Lahglo	3 contributions
Le pic vert	
Ligue de protection des oiseaux	1 étude
MEDEF Isère	1 contribution
Méto Alternative	1 contribution

Paysages de France-Isère	1 contribution
Réseau des Conseils de Développement	4 contributions
Sitadel	
SNAL Rhône-Alpes	1 contribution
UNICEM	2 contributions
Un toit pour tous	2 contributions

ANNEXE n°2
RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES
DÉPOSÉES EN RÉUNIONS PUBLIQUES

REUNIONS PUBLIQUES - Printemps 2011

Questions écrites déposées en cours de séance Réponses proposées par l'EP SCoT

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Expliquer pourquoi le Vercors et la Chartreuse ne sont pas dans le SCoT (au contraire de Belledonne). Expliquer comment le SCoT s'articule avec les régions voisines, particulièrement celles qui lui sont contiguës.

Géographiquement, le SCoT contient dans son périmètre une vingtaine de communes du Vercors et une dizaine de Chartreuse. Institutionnellement, les communes comprises dans les périmètres des Parcs naturels régionaux répondent à la mise en place des deux Chartes de parc, avec lesquelles le SCoT doit être en compatibilité. Les deux parcs sont par ailleurs associés à l'élaboration du SCoT à travers les avis qu'ils rendent régulièrement sur les travaux, en tant que Personnes publiques associées. Enfin, d'autres chantiers collaboratifs permettent une coordination de ces différentes structures, comme le programme Inter-SCoT et PNR du Sillon Alpin, porté par l'établissement public du SCoT de la région urbaine grenobloise (2009-2010). De plus il est toujours possible pour des communes ou des intercommunalités, si elles le souhaitent, de demander leur adhésion au syndicat mixte du SCOT.

2. Comment peut-on disposer du clip présentant le SCoT pour en faire la diffusion.

Voir sur notre site web, dans les pages [Publications](#), le film en ligne.

3. Compte tenu de la complexité sur le territoire tel que présenté :

1) La Bièvre est aussi tournée vers la région lyonnaise.

2) Pontcharra, idem vers Chambéry.

Pourquoi un SCoT sur un si grand territoire ?

Plus petit = plus facile si l'on peut dire.

L'ambition du SCoT est de se mettre à l'échelle des problèmes qu'il a à résoudre : traiter de la périurbanisation revient à s'intéresser aux interactions entre agglomération et espaces plus ruraux. Cela nécessite donc de dépasser l'enceinte de l'espace rural seul, ou de l'agglomération seule. C'est à l'échelle du bassin de vie que les élus peuvent se doter d'objectifs communs tenant compte de la diversité de leurs territoires ou, dit autrement, développer leur territoire sans compromettre le développement des territoires voisins. Mais à cette échelle, les évolutions sont le résultat d'une multitude d'acteurs, locaux ou extérieurs au territoire, ce qui rend en effet les choses plus complexes. Enfin, à l'intérieur du périmètre du SCoT, les territoires sont organisés en secteurs (Voiironnais, Bièvre Valloire, Grésivaudan...), qui peuvent réaliser un schéma de secteur déclinant les axes du SCOT, à leur niveau.

4. Pouvez-vous expliquer ce qu'est le Sillon Alpin et la place qu'il occupe dans le SCoT ? Un projet comme le Sillon Alpin vous semble-t-il quelque chose de « cohérent » ?

Le Sillon Alpin représente un vaste territoire allant de Valence à Genève. Il constitue au sein de la Région Rhône-Alpes, un espace qui se caractérise par une identité géographique, une organisation urbaine (un chapelet d'agglomérations proches les unes des autres et dont les aires d'influence se recoupent) et par une dynamique de développement économique ininterrompue depuis plus de quarante ans. Il rassemble, hors Genève, 1 800 000 habitants et près de 850 000 emplois. Le Sillon Alpin ne représente pas une structure administrative mais est porteur d'un projet politique avec deux objectifs majeurs depuis 2005 :

- affirmer sa vocation à constituer, à l'instar de la Région Urbaine de Lyon, un territoire de développement identifiable à l'échelle européenne, au sein de l'arc alpin

- et s'orienter vers des politiques ambitieuses de gestion de l'espace, de maîtrise de la croissance urbaine, d'amélioration des dessertes internes et d'anticipation sur les conséquences du changement climatique.

C'est ce second volet du projet métropolitain qui recouvre les questions qui sont au cœur des Schémas de Cohérence Territoriale et, pour les parties montagneuses, des chartes des Parc Naturels Régionaux. Il y a donc

une complémentarité et des incidences croisées entre les politiques menées à l'échelle d'un SCOT et celles des autres territoires qui composent le Sillon Alpin. Pour renforcer ce lien, l'Etablissement public du Scot de la région urbaine de Grenoble est coordinateur d'une démarche baptisée « InterScot-PNR du Sillon Alpin », en cours depuis 2007. L'objectif de cette démarche est de permettre un lieu de convergence des politiques d'aménagement du territoire pour un fonctionnement plus cohérent du territoire, plus durable et permettant à chaque espace de valoriser ces spécificités.

(Pour plus d'information vous pouvez lire la plaquette sur les travaux de la démarche « InterScot-PNR du Sillon Alpin », à la page [Publications](#) du site web).

5. Je trouve les orientations sensées mais assez timides. Il me semble que ces orientations sont très réfléchies d'un point de vue urbain et pas d'un point de vue rural (pas suffisamment). Exemple : développer plus d'emplois là où se sont le plus développés les logements.

« Développer les activités et le logement en contact avec les transports en commun »

« développer les activités compatibles avec la ville et maintenir les emplois dans les espaces urbains »

« Rapprocher la ville et les gens » (tout le chapitre) etc.

On aurait pu trouver par exemple (en forçant volontairement le trait...) :

- développer de l'emploi là où il y a peu de transports en commun (sur place, à la campagne)

- développer de l'emploi autre qu'agricole en zone rurale, tout en préservant des espaces naturels et agricoles.

J'ai toujours pensé, moi aussi, qu'un SCoT pour 20 ans (2030) était une idée peu raisonnable. Soyons plus modestes sur nos capacités de prévision.

Le SCoT est un document de planification ; autrement dit, il ne cherche pas à prévoir l'avenir mais à proposer un cadre réaliste au développement de la région urbaine de Grenoble. L'absence de boule de cristal ne doit pas être un alibi pour laisser faire ; en outre, via une évaluation en continu (formalisée tous les 6 ans), le SCoT a les moyens d'ajuster les stratégies adoptées, en fonction des résultats obtenus et des évolutions du contexte.

QUESTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Le SCoT est-il en mesure de favoriser une nature vivante et nourricière en milieu urbain et pas une « nature vitrine » qui consisterait tout simplement à végétaliser les murs !? Comment ?

7. Est-ce suffisant, dans le contexte écologique actuel, de « maintenir » des zones agricoles et naturelles dans les espaces urbains ? Ne s'agit-il pas plutôt de conforter et renforcer des zones vivrières comestibles ?

Ces questions renvoient à des questionnements plus anthropologiques sur le rapport à la nature dans nos sociétés : nature comme aménité, fond de décor ou nature matrice des vies humaines ? Au niveau du document d'urbanisme qu'est le SCoT, il importe de s'assurer de l'arrêt de l'érosion progressive du capital nature de notre région, soit par le maintien des espaces naturels, soit par la « renaturation » d'espaces urbains : pendant que le débat anthropologique se poursuit - aura-t-il une fin ? - encore faut-il s'assurer que le capital nature n'est pas détruit de façon irréversible.

Par ailleurs, la « nature vitrine » que vous évoquez a aussi un rôle dans la qualité de vie en ville, bien identifié et mesuré dans le cadre de la lutte contre les effets « d'îlots de chaleur » urbains : réduction du rayonnement solaire réfléchi, réduction de l'inertie des sols, amélioration des flux d'air, etc. Le SCoT y fait très clairement allusion dans ses documents.

8. Agriculture de montagne et tourisme : que choisir ? L'un ou l'autre ou comment l'un ne peut-il pas nuire à l'autre. N'oublions pas le Trièves (tourisme ou agriculture ?).

Les deux perspectives sont liées dans les propos sur le développement de la montagne - et beaucoup plus qu'il y a 20 ans, quand le seul modèle de développement pour la montagne semblait être la station intégrée. En montagne aussi, le SCOT a un rôle à jouer pour préserver les espaces agricoles : les politiques publiques d'aide au maintien de l'activité agricole, à la multi-activité, une politique touristique de diversification été-hiver venant accompagner ce maintien des espaces agricoles.

9. Quel outil aura le SCoT pour lutter contre la spéculation foncière des propriétaires terriens agricoles et favoriser l'installation ou le maintien des agriculteurs péri-urbain. Mettre des zones agricoles sous

« cloche » peut-être mais prévoir aussi qu'une exploitation agricole nécessite au minimum un bâtiment et une « habitation » pour l'exploitant.

Inscrire la vocation agricole des terrains dans leur vocation sur la longue durée est un moyen puissant pour casser des spéculations anticipant le passage à vocation urbaine de zones agricoles – cela appelle en outre des dispositions d'urbanisme qui permettent l'implantation de l'activité économique agricole garantissant à l'agriculteur l'accès au logement et aux équipements de l'exploitation sans concourir au mitage de ces espaces .

10. Quels outils fonciers pour développer la fonction nourricière de l'agriculture de proximité ?

11. Agriculture de proximité et outils pour freiner la spéculation ou décourager la survalorisation abusive des zones qui passent d'agricole à urbaniser. Il faut aider les jeunes à reprendre les fermes abandonnées à la spéculation pour cause de grand âge et de non reprenneur dans la famille ?

Tout d'abord, les documents d'urbanisme doivent garantir la vocation des espaces agricoles. Ensuite l'outil foncier, lorsque cela est nécessaire, permet de mobiliser un foncier par une intervention sur les transactions foncières : le monde agricole connaît depuis longtemps, en particulier avec la SAFER, des outils permettant par des droits de préemption, de maîtriser l'évolution des prix fonciers agricoles : en 2010 les terres agricoles progressent de 1,4%, à 5230 euros l'hectare en moyenne.

L'agriculture de proximité, si elle doit disposer des espaces à cultiver - soit par la voie usuelle des baux ruraux ou de l'achat de terres, soit par la mise à disposition par la collectivité - doit aussi s'appuyer sur un modèle économique garantissant une viabilité à l'entreprise agricole : la proximité des centres urbains assure des débouchés réguliers. Encore faut-il que les conditions de production et de commercialisation soient en phase avec ce marché.

12. Le développement et l'implantation des grandes entreprises type ST Micro électronique (qui consomme l'équivalent en eau d'une ville de 50 000 habitants/an) est-il compatible avec la protection des ressources en eau ?

La situation de l'offre est, d'une manière générale dans la région, satisfaisante et apte à répondre aux besoins futurs, sous réserve d'une meilleure sécurisation des réseaux et d'un effort accru de mise à niveau. La protection globale des ressources en eau répond en partie à des priorités, établies à partir des caractéristiques locales des nappes. Deux facteurs sont pris en compte pour cela : soit des prélèvements futurs à prévoir, soit la qualité des milieux aquatiques. En la matière, le SCoT relaie les préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et s'attache à adopter les mesures préventives proposées pour lutter contre la pollution (nitrates et pesticides), protéger les captages publics destinés à l'alimentation en eau potable, assurer la qualité des eaux distribuées. Six nappes prioritaires sont identifiées, dont la vallée du Grésivaudan ne fait pas partie (complexe Bièvre-Liers-Valloire, cône de déjection du Breda, Drac moyen-Gresse aval, moyenne-Romanche, marais de Chantesse, avant-Pays de Chartreuse). Néanmoins, la logique d'action du SCoT consiste à défendre l'adéquation du développement urbain avec la capacité des ressources et des systèmes de distribution à répondre aux besoins. Dans ce sens, il pourrait inciter à améliorer la structuration intercommunale des réseaux d'eau (sécurisation et interconnexion) et favoriser la gestion quantitative de l'eau (amélioration des connaissances, des rendements) en demandant de justifier la capacité d'alimentation en eau potable avant toute ouverture à l'urbanisation.

13. Le pôle nanotechnologie, le synchrotron... sont-elles des activités « compatibles » avec la ville ? nuisances ? précautions ?

D'un point de vue « réglementaire » ce type d'installation relève d'un régime de déclaration ou d'autorisation des installations classées : ce n'est pas le SCOT qui gère ces autorisations mais l'Etat, qui veille au respect des règles sensées permettre la coexistence de ces installations avec un cadre urbain.

La question peut aussi être lue comme une interrogation sur la nature du développement de la région et en particulier sur les activités motrices de l'économie concurrentielle. Les travaux du SCOT - labellisé SCOT du Grenelle - ne peuvent y échapper même s'il faut convenir qu'un document d'urbanisme n'est pas le lieu des arbitrages en ce domaine .

14. On n'entend pas beaucoup parler des PARCS RESIDENTIELS de LOISIRS, dont le précédent SCOT regrettait le faible nombre (NB : gisement à valoriser en dehors du ski). Cf le PRL, dénommé « Le Lac » à Varacieux (26) qui a récemment été éludé pour la raison suivante : aucun rapport avec une exploitation agricole.

Le SCoT proposera vraisemblablement un chapitre consacré à l'économie touristique – celle-ci jouant un rôle de premier plan dans la région (sports d'hiver / d'été, tourisme rural / urbain / d'affaires, etc.). La question de

l'hébergement touristique (qu'il soit « lourd » ou « léger ») pourra être abordée dans ce cadre.

QUESTIONS SUR LA QUALITÉ URBAINE ET LA QUALITÉ DE VIE

15. N'est-il pas illusoire de proposer un rapprochement logement/emploi dans la mesure où, dans un couple, il est rare que les deux puissent travailler ensemble et, surtout, du fait de la facilité qu'ont les entreprises à déménager au gré de leurs négociations (par exemple, en ce qui concerne celle dans laquelle j'ai travaillé 20 ans : Grenoble Centre, Echirolles Nord, Meylan, Grand Place, Europole, Fontaines, Eybens).

Le SCoT n'a pas vocation à relocaliser les emplois, cela relève des politiques des entreprises et des services publics. En revanche, il installe les conditions favorables à l'implantation des emplois, des logements et des services qui doivent les accompagner. Un des objectifs du SCoT est d'aider à organiser un territoire avec des fonctionnements plus équilibrés qui permettent une plus grande proximité entre lieux d'habitat, d'emploi, de services et de commerces, et diminuer ainsi les flux de déplacements. Le SCoT vis à prévoir les besoins de chacun des territoires pour qu'ils disposent d'une offre suffisante en termes de logements, d'espaces économiques et de services. Dans un souci d'équilibre, le SCoT doit néanmoins permettre les déplacements nécessaires pour les ménages qui ne maîtrisent pas leur lieu d'emploi ou d'habitat.

16. Il y a logements « sociaux » et logements « très sociaux », pour lesquels les prestations sont nécessairement différentes, tout en conservant la qualité de la construction (automatismes, surfaces, ascenseurs) : quelle réflexion pour ce qui pourrait être considéré comme « superflu » ?

La construction de logements sociaux est en effet très « normée » : elle doit répondre à des standards, pour la plupart définis à l'échelle nationale, et sur lesquels le SCoT ne peut influencer... Le travail de concertation que le SCoT a engagé auprès des professionnels et associations œuvrant dans le domaine du logement social (voir la page « Démarche adoptée » du site web, les contributions d'Absise de d'Un Toit pour Tous) a permis d'avancer les réflexions sur cette question.

17. La densification est un élément central du SCoT. Comment préserver et même développer, dans une ville fortement densifiée, des espaces verts, des parcs, des lieux de promenade et de détente, pour éviter que 20 ans après les habitants fuient à nouveau la ville ?

18. Est-il réellement possible d'accueillir toujours plus de logements à Grenoble, pour que cela reste viable ? Quelles conditions, limites ?

**19. Construire : parfait ! Mais attention, il convient d'analyser les besoins – 8 000 logements sont vacants : Pourquoi ? Densifier l'habitat = risques
Les densifications sont souvent une concentration des problèmes. Comment les éviter ?**

**20. Rapprocher la ville et les gens : Par rapport à cet objectif, le SCoT peut-il aborder les questions de la qualité de l'espace public, l'offre de services – éducatifs, cultures, loisirs-
L'esthétique urbaine, la valorisation du patrimoine.**

La construction de nouveaux logements et l'amélioration du cadre de vie (espaces verts, espaces publics, mais aussi services et commerces de proximité) doivent nécessairement aller de paire : si le SCoT favorise le « renouvellement urbain », il favorise aussi la qualité de vie. Les conditions d'élaboration des projets urbains relève en revanche des PLU ; ce sont eux qui peuvent mettre en place les dispositions assurant la prise en compte du bien-être des habitants. Sans proposer de règles sur ce point, le SCoT invite néanmoins les communes à être particulièrement attentives à ces dispositions (concertation des riverains, travail sur la qualité de l'espace public, offre de logement en adéquation avec la demande, ...). Pour aider à lutter contre la banalisation des paysages, il mettra par exemple à disposition deux cartes qui pourront être accompagnées de prescriptions : l'une présentant les zones visuellement sensibles, l'autre présentant les types de morphologie urbaine de chaque pôle urbain de la RUG.

21. Comment faire pour que les promoteurs immobiliers ne fassent pas leurs lois sur l'accès au foncier ? Est-ce la spéculation immobilière qui fait sa loi ?

22. Quelles règles fixe-t-on aux promoteurs immobilier pour pouvoir mener à biens nos ambitions politiques ?

Les promoteurs immobiliers se réfèrent d'abord aux documents légaux qui régissent l'urbanisme des communes, c'est-à-dire aux Plans Locaux d'Urbanisme (ou les Plans d'Occupation des Sols et Cartes communales encore en cours). Ce sont ces documents qui doivent donner les objectifs de qualité, de densité et d'intégration urbaine. Pour soutenir les maires dans la mise en œuvre de leurs PLU, le SCoT doit offrir un cadre et des outils qui permettent d'appuyer des projets immobiliers vertueux. L'enjeu est donc de se doter de règles précises, puis d'outils et de moyens pour les faire appliquer. Le SCoT a pour mission d'en proposer un certain nombre dans son Document d'Orientations et d'Objectifs.

23. Comment soutenir, laisser de la place aux initiatives citoyennes et collectives qui agissent au quotidien pour rapprocher la ville et les gens.

24. Est-ce que le SCoT mentionnera (dans le cadre « Rapprocher la ville et les gens ⇒ diversité des logements, adaptés, durables, de qualité ») les projets d'habitat portés par les habitants = habitat groupé / habitat participatif / habitat coopératif / habitat en auto promotion ?

En matière d'habitat, l'échelle d'action du SCoT n'est pas celle de l'opération, plus concernée par d'autres documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat). Ce que pourra proposer le SCoT, c'est de contribuer à rééquilibrer l'offre de logements entre les différents territoires de la Région urbaine, en polarisant son développement dans et autour des centres urbains, en proposant une offre correspondant à la demande (qualité, quantité, prix, localisation), en mixant l'habitat et les activités dans les mêmes espaces.

QUESTIONS SUR LES TRANSPORTS ET L'ÉNERGIE

25. La construction de nos territoires s'est basée sur l'accès à une énergie peu chère durant les 50 dernières années (énergies non renouvelables dont majoritairement le pétrole). Quelles sont les hypothèses prises dans le cadre du SCoT en termes de coût de l'énergie ? Y-a-t-il eu un bilan de notre dépendance énergétique ?

Une étude spécifique, portée par l'EP SCoT, est actuellement en cours sur l'intérêt de la gestion de l'espace comme levier pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Elle repose, entre autres, sur un diagnostic général des secteurs d'émission dans les 7 territoires du SCoT (sans avoir la finesse d'un bilan carbone©) et sur une modélisation de l'impact des choix du SCoT. Vous trouverez d'ores et déjà les premiers résultats de cette étude sur notre site web, à la page [« Un SCoT du Grenelle de l'environnement »](#).

26. Pour éviter les bouchons sur les voies rapides de l'agglomération et les effets de serre, il faut des transports en commun gratuits pour tous. A quand ?

27. La politique de la TAG de ne plus faire traverser l'hyper centre de Grenoble par les bus de la TAG n'est-elle pas en contradiction avec l'objectif du SCoT de développer les transports en commun ?

L'EP SCoT n'est pas une AOTU : le débat sur tarification ou sur le tracé des transports en commun ne relève pas de lui. Néanmoins, dans le cadre du travail conduit sur la question des transports, l'intérêt des transports en commun est plus particulièrement mis en évidence pour les trajets **supérieurs à 500 m**. A ce titre, le choix présenté par la TAG n'entre pas nécessairement en contradiction avec le SCoT, la marche pouvant se combiner sur de courtes distances avec des trajets en TC (la dernière enquête Ménages-Déplacements (2010) montre d'ailleurs qu'en deçà de 500 m de distance, les trajets sont majoritairement réalisés en modes « doux »).

28. L'activité – l'emploi ont besoin de mobilité

La qualité de l'air ne peut s'accommoder des bouchons quotidiens

Comment pensez-vous SUPPRIMER les bouchons sans plomber l'économie ?

Des grands parkings avec dessertes rapides sont-ils prévus ?

La vocation du SCoT n'est pas à proprement parler de supprimer les bouchons. Il cherche plutôt, en jouant sur la répartition des activités, des équipements, des logements, etc dans l'espace, à réduire le besoin de se déplacer sur de longues distances. Il combine cela, d'une part, avec des incitations au développement des transports

alternatifs à la voiture – et donc au développement de dispositifs comme les parkings-relais, lorsqu'ils sont favorables au report modal. Il propose, d'autre part, d'agir sur les vitesses sur les voies d'accès des agglomérations, afin de fiabiliser les temps de parcours et d'inscrire chaque pôle de la région « pas trop près et pas trop loin » de l'agglomération centrale, afin de garantir à chaque secteur des chances de développement plus autonome. Cette évolution, que le SCOT souhaite progressive afin de bien dimensionner les aménagements, est une approche innovante qui lie la question des déplacements non seulement à la création d'infrastructures routières ou de transports en commun mais aussi à la mise en place de fonctionnements plus équilibrés entre secteurs (localisation des logements, des emplois, des services, etc).

QUESTION SUR LES RESSOURCES NATURELLES

29. Sur les ressources naturelles :

Deux études ont été faites pour le développement forestier dans le Trièves :

- Schéma de desserte forestière du Trièves qui a été validé par le SAT (travail de la charte forestière du territoire)

- étude de l'interaction entre l'exploitation forestière et la voirie départementale, validé depuis 4 ans.

Seront-ils inscrits dans le SCoT ?

Le travail de diagnostic environnemental du SCoT s'est fait en lien avec l'ensemble des acteurs Environnement des collectivités, notamment celles du Trièves. Grâce à l'organisation de 11 ateliers thématiques, 200 experts ont ainsi été réunis, assurant une large prise en comptes des documents et travaux conduits sur le territoire.

30. L'augmentation de la consommation d'espaces par rapport à la population n'est-elle pas liée à l'augmentation des résidences secondaires ?

Penser aux jardins familiaux/partagés au sein d'un habitat groupé : qualité de vie + sécurité alimentaire pour les ménages à revenu modeste + facteur de cohésion sociale.

Quels sont les termes du SCoT pour affirmer une mutation de l'emploi vers une économie économe en énergie, en matières premières, faiblement génératrices de déchets ?

C'est le développement des résidences principales qui est le facteur le plus important. C'est parce qu'il s'agit de résidences principales que leur localisation, par rapport aux sites d'emplois, des services, de consommation, génère de plus en plus de « migrations pendulaires », marquées par des déplacements de plus en plus longs. En outre, ce sont les villages, bourgs et petites villes qui ont le plus été marqués par un développement urbain fortement consommateur d'espace et générant une fragmentation des espaces naturels.

En matière d'économie, le SCoT n'a pas vocation à déterminer la nature des activités même s'il peut inciter à une offre de zones économiques spécialisées (comme la haute technologie, par exemple). Il agit sur la localisation et la mise à disposition d'espaces permettant le développement de l'économie, préconise la mixité habitat/économie et l'intégration urbaine des activités, de sorte à favoriser les fonctionnements de proximité – quand c'est souhaitable -, conforte les moteurs économiques de l'agglomération et propose de développer l'économie de services.

ANNEXE n°3
TABLEAU DES CONTRIBUTIONS D'ACTEURS
AU PADD

Synthèse des contributions d'acteurs au projet SCoT – Printemps 2010

Cette synthèse a été réalisée à partir des textes de contributions au projet SCoT, transmis par les acteurs à la suite du Séminaire SCoT du 23 juin 2010. Ont donc été pris en comptes les contributions de : *Absise, Adabel, Adtc, Adayg, Avenir de l'Agriculture en Chartreuse, Chambre d'Agriculture de l'Isère, Conseils Locaux de Développement de la RUG, Frapna, Lahglo, Paysages de France, Un toit pour tous.*

Cinq items sont utilisés :

1. Urbanisation, habitat
2. Mobilités, transports
3. Espaces naturels et agricoles, paysages
4. Economie des territoires
5. Gouvernance, méthode, outils

URBANISATION, HABITAT	
ABSISE	<p><u>Déterminer les besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- prendre en compte l'analyse territorialisée de la demande de logement social (Etoil.org) pour caractériser les besoins- améliorer la lisibilité sur les zones à développer, l'imposer aux PLH, aux PLU <p><u>Développer une offre foncière accessible et viabilisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- pousser les collectivités à renforcer l'aménagement- faire des réserves foncières adaptées (location et accession) pour accélérer la mise à disposition des terrains publics en faveur du logement social- élaborer une cartographie des réseaux de chaleur existants et préconiser de nouveaux réseaux <p><u>Faciliter la construction de logements sociaux et améliorer la qualité du bâti :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- sur le neuf : inciter à des formes urbaines compatibles avec les exigences de performance énergétique- sur l'existant : faire de la performance énergétique un enjeu fort, notamment pour l'accueil des populations fragiles <p><u>Favoriser la mixité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- préconiser 1/3 de logements sociaux- inciter les PLH et PLU à développer leur offre, en mobilisant les outils d'urbanisme existants (pourcentage de logements sociaux, espaces réservés, secteurs de mixité) et en améliorant leurs produits (augmentation de la production de PLAI, programmation de l'accession sociale) <p><u>Développer le renouvellement urbain :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des zones de renouvellement urbain des enjeux forts pour le territoire - identifier les zones prioritaires en fonction du risque de basculement dans la disqualification
ADABEL	Réhabiliter le bâti rural ancien (logements et bâtiments agricoles désaffectés) en logements de qualité afin de contribuer à la densification des bourgs. En contrepartie, délocaliser les bâtiments d'élevage situés au cœur des hameaux vers l'extérieur
ADAYG	<p>Défendre le principe de densification des zones déjà urbanisées et desservies par les TC, ainsi que dans les friches et délaissés</p> <p>Limiter les aménagements contribuant à l'étalement urbain (réseaux d'assainissement/électricité/eau, infrastructure routières...)</p> <p>Définir les objectifs d'urbanisation par secteur, définir des objectifs de densité et des superficies maximales de foncier consommées par logement, mettre en place des dispositifs de phasage de l'urbanisation tenant compte des enjeux propres aux espaces concernés</p>
ADTC	Donner des objectifs qualitatifs autant que quantitatifs ; s'intéresser à l'existant
CA ISÈRE	<p>Inciter au renouvellement urbain et à la densification : conditionner l'ouverture d'espaces urbanisables à l'utilisation des friches (dont locaux d'activités et d'habitat), mutualisation d'espaces communs (voiries, parking, espaces verts)</p> <p>Mieux répartir et équilibrer habitat et activités</p> <p>Inscrire, lorsque des espaces naturels/agricoles doivent être urbanisés, la nécessité de transférer les zones destinées à l'habitat en priorité dans la pente, sur des espaces sans enjeux agricoles, forestiers, paysagers ou environnementaux</p> <p>Proscrire l'urbanisation linéaire qui isole et rend inexploitable des zones agricoles et forestières</p>
CLD	<p><u>Promouvoir une densité de qualité et adaptée aux spécificités locales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les conditions d'acceptabilité de la densification - conjuguer éco-conditionnalité et accessibilité sociale des logements produits - imaginer des compensations à la densification pour les habitants - améliorer l'hospitalité de la ville (zones de rencontre, espaces publics, déplacements doux et intégration paysagère des zones d'activités mixtes)
LAHGGLO	<p>Développer des projets intégrés aux quartiers et aux bassins de vie, reliés entre eux et associant les habitants à leur élaboration</p> <p>Développer les liaisons entre les quartiers à l'aide des modes doux</p> <p>Mettre en œuvre la proximité à travers un étalon « 15 min de marche à pied »</p> <p>Prioriser les nouvelles opérations sur les friches</p> <p>Offrir des logements adaptés (prix et qualité) aux différentes demandes, dans tous les quartiers</p> <p>Développer une information grand public sur les coûts (individuels et collectifs) entraînés par les choix de résidence</p>
UN TOIT POUR TOUS	<p>Diagnostiquer la demande de logements (volume, nature, localisation, temporalité) et expliciter, dans le PADD, son décalage avec l'offre.</p> <p>Identifier et caractériser les différents marchés du logement</p> <p>Organiser une coordination des PLH, au-delà de la référence au simple pourcentage de logements sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner un cadre d'analyse et de réflexion communs pour la détermination des besoins prioritaires et la manière de les satisfaire

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- donner des objectifs quantitatifs et qualitatifs- donner des indicateurs communs d'évaluation- donner un cadre de concertation pour la mise en œuvre et l'observation |
|--|---|

MOBILITÉS, TRANSPORTS	
ADAYG	<p>Défendre le principe de densification des zones déjà urbanisées et desservies par les TC</p> <p>Limiter les aménagements contribuant à l'étalement urbain (réseaux assainissement/électricité/eau, infrastructure routières...)</p>
ADTC	<p><u>Compléter le diagnostic :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - flux de tous les modes de transport, - localisation et hiérarchisation des pôles générateurs de trafic (zones d'emploi, étab scolaires, zones commerciales, etc), - pour comparaison, carto de tous les réseaux de TC, urbains, périurbains et ferroviaires <p>Indiquer les principes du SCoT en matière de développement de TC et de modes doux</p> <p><u>Améliorer la vitesse commerciale des TC et les organiser en deux types :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - axes structurants (TER, bus express, etc) traversant le centre-ville ou en rocade - lignes de desserte locale, coupant au minimum 2 fois les axes <p>Indiquer les hypothèses d'évolution des emplois et des logements utilisées pour établir les orientations du SCoT en matière de déplacements</p> <p>Affiner ou justifier les hypothèses de croissance démographique</p> <p>Intégrer les 2 PNR dans les réflexions sur les flux</p> <p>Faire la promotion du télétravail, du péage urbain, d'une gestion des temps de travail, de l'intermodalité, du stationnement permanent des riverains (pour ne pas les inciter à se déplacer),</p> <p>Définir un mode de fonctionnement entre les secteurs munis d'une AOT et les autres</p> <p>Définir les indicateurs permettant d'évaluer les degrés de flux acceptables, les vitesses, ce qui suffisamment « près » des axes TC, etc</p> <p>Les TC ne participent pas à l'étalement urbain diffus, contrairement aux VP</p>
CLD	<p>Produire des données (dont cartes et graphiques) sur les problématiques de déplacements : flux, pôles, modes/réseaux, horaires, etc</p> <p>Lier le chronoaménagement au renforcement des pôles d'équilibre et centres urbains émergents (emploi, services)</p>

	<p>Promouvoir le développement de TC plus compétitifs pour une accessibilité meilleure de la RUG, des secteurs, des pôles urbains</p> <p>Mettre en place une coopération des AOT</p> <p>Etudier le développement des télécentres</p>
LAHGGLO	<p>Réorganiser les réseaux de TC – plutôt que les étendre - de sorte à améliorer la régularité et la permanence du service</p> <p>Fiabiliser les temps de parcours (VP et TC)</p> <p><u>Accompagner les changements de pratique vers les modes doux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - décroïsonner les territoires coupés par des infrastructures lourdes ou les rivières (ponts, passerelles) pour augmenter la fluidité - sécuriser les parking à vélo contre vol, améliorer leur accueil dans les TC - adopter un stationnement sélectif, modulant les coûts en fonction des gabarits, - mettre en place des dispositifs de rabattement vers les têtes de réseau TC - développer et améliorer les parkings relai (emplacements, dimensionnement) <p>Prendre des mesures pour limiter l'utilisation de la voiture sur les distances courtes et pour réduire les bouchons</p> <p>Adopter une démarche différenciée entre les différents bassins</p>

ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, PAYSAGES	
AVENIR DE L'AGRICULTURE EN CHARTREUSE	<p>Inciter les communes à développer une politique d'installation en agriculture</p> <p>Informers les élus des problématiques agricoles d'aujourd'hui</p> <p>Affiner la délimitation des emprises urbaines potentielles pour en permettre l'intégration au Plan de Parc (1/25000^{ème}), en faire des limites intangibles préservant tous les espaces agricoles</p>
ADABEL	<p>Définir, à l'échelle parcellaire, des limites intangibles à l'urbanisation, protégeant l'ensemble des espaces agricoles, en priorité les espaces plats</p> <p>Phaser la consommation des zones AU en fonction de critères agricoles</p> <p>Mettre en place des dispositifs de solidarité financière entre la vallée et la montagne de sorte à valoriser et maintenir le travail d'entretien des paysages</p>
ADAYG	<p>Maintenir la diversité des paysages et leur qualité environnementale</p> <p>Favoriser les échanges entre habitants et acteurs des espaces agricoles, naturels et forestiers.</p> <p><u>Réduire les espaces à urbaniser afin de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - conforter les limites stratégiques à l'urbanisation et organiser le territoire autour des espaces naturels, agricoles et forestiers - développer la production locale en la laissant disposer des espaces agricoles nécessaires <p>Préserver les grandes coupures à l'urbanisation et favoriser l'intervention foncière publique pour la pérennisation des espaces agricoles, forestiers et naturels. Améliorer la lisibilité et la sécurité foncière des exploitants en utilisant les outils type ZAP et PAEN.</p> <p>Contraindre les documents locaux d'urbanisme à classer prioritairement les espaces agricoles en zone « A » assortie d'un règlement précisé localement. Les amener également à identifier et protéger les sièges d'exploitation pour prévenir leur enclavement et à identifier les places de dépôt et chargeoirs à bois pour les protéger.</p> <p>Prévenir le changement climatique. Valoriser notamment les espaces végétalisés dans la lutte contre les « points chauds » de l'agglomération.</p> <p>Valoriser l'identité du territoire et la qualité de ses paysages alpins et de son cadre de vie</p> <p>Mobiliser l'agriculture et la forêt dans la prévention contre les risques naturels.</p> <p>Renforcer les politiques territoriales agricoles et forestières et les doter de moyens conséquents</p>

CA ISÈRE	<p>Identifier et protéger tous les espaces agricoles et forestiers, en particulier les espaces stratégiques (plats, parcelles de proximité, zones équipées, etc)</p> <p>Définir des limites intangibles sur 50 ans entre les espaces naturels, forestiers et agricoles à préserver et les espaces de développement urbain</p> <p>Réduire le stock disponible à l'urbanisation (habitat et économie) et phaser la mise à disposition des espaces urbanisables en fonction de leur fonctionnalité naturelle, forestière ou agricole</p> <p>Mettre en place des Zones Agricoles Protégées et des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains sur les espaces agricoles, forestiers et naturels sous pression urbaine</p> <p>Arrêter toute artificialisation des zones humides pour éviter les mesures de compensation sur des zones agricoles. Mener une étude d'impact agricole avant tout projet d'artificialisation</p> <p>Dans la TVB, concilier les fonctions économiques des espaces avec les autres fonctions</p> <p>Dans les espaces comme la TVB, donner la possibilité d'indiquer les zones A afin d'intégrer les fonctions environnementales et de permettre l'exploitation agricole et forestière</p> <p>Prescrire des périmètres de recul majorés autour des bâtiments d'élevage afin de permettre des marges de développement aux exploitations</p>
CLD	<p>Définir précisément ce que désignent les espaces dits naturels, agricoles et forestiers dans le SCoT.</p> <p><u>Faire œuvre de pédagogie pour générer une prise de conscience sur la valeur (sociale, environnementale, économique) des ces espaces et amener :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à une maîtrise foncière par les collectivités/associations - à la définition et réglementation de ces espaces et de leurs usages avec les citoyens - au développement de la contractualisation avec les agriculteurs pour en assurer la gestion - la promotion des circuits courts impliquant le fonctionnement des collectivités (restauration collective, lieux de ventes) - l'aide à l'implantation (ou reconversion) de nouvelles exploitations - la protection des espaces agricoles à production labellisée <p><u>Etablir des prescriptions fortes pour limiter l'extension urbaine, économiser l'espace et préserver les espaces à usage ou potentiel agricole, naturel et forestier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - reproduire les différentes valeurs des espaces N et A dans la cartographie - prendre en compte les spécificités de la forêt, des alpages et de la proximité de la montagne - privilégier l'urbanisation des espaces à faible valeur agronomique ou écologique, les friches industrielles et urbaines - mutualiser la dépollution des sols et constructions

	- inciter au développement de l'activité agricole, forestière et de gestion durable des espaces
FRAPNA	<p>Ne pas traiter ensemble les espaces agricoles et naturels afin de mieux rendre compte de leurs fonctionnements, leurs finalités et leurs apports économique, social et environnemental</p> <p>Promouvoir une agriculture de proximité et respectueuse des milieux naturels</p> <p>Mieux prendre en compte l'Isère et ses affluents comme axes structurants de la RUG et des milieux naturels : préconiser la mise en place d'un SAGE</p> <p>Aborder la préservation du maillage écologique comme une opportunité pour les territoires et prendre en compte les trames vertes et bleues</p>
LAHGGLO	Conserver les espaces naturels urbains
PAYSAGES DE FRANCE	<p>Fixer des limites intangibles pour préserver les zones vertes non bâties</p> <p>Préconiser la préservation et le renforcement de l'identité des territoires et des la pluralité des paysages</p> <p>Répertorier, délimiter et protéger les monuments et sites patrimoniaux en les incluant dans leur contexte paysager</p> <p>Identifier les cours d'eau à préserver de toute artificialisation, y imposer une bande d'inconstructibilité de 300 m, en faciliter l'accès aux promeneurs sur certaines sections</p> <p>Identifier les secteurs à préserver d'aménagements routiers standardisés (rond-points, signalétique horizontale et verticale, éclairages, ...) et proposer des solutions rendant compte de l'identité paysagère</p> <p>Identifier les paysages patrimoniaux et définir des limites intangibles à l'urbanisation et à la transformation du paysage</p> <p>Inciter les communes à travailler sur la spécificité de leur organisation urbaine, de leur architecture et de leur mobilier urbain</p> <p>Mettre en place une typologie des « éléments structurants ou patrimoniaux », à prendre en compte dans les PLU, déterminer des secteurs d'intervention prioritaire, y définir des prescriptions impératives</p> <p>Inciter les PLU à adopter des prescriptions en matière de localisation, d'architecture et d'intégration paysagère des bâtiments agricoles, industriels et artisanaux</p> <p>Identifier les secteurs paysagers dégradés les plus sensibles en vue de leur réhabilitation ; proposer des mesures de réhabilitation à mettre en œuvre ; inciter les PLU à localiser les secteurs sensibles, à protéger/réhabiliter</p> <p>Recenser les secteurs les plus dégradés par l'affichage publicitaire/enseignes. Inciter les communes à limiter l'impact de l'affichage en :</p>

- rappelant la réglementation
- mettant en place des règlements locaux

Recenser et cartographier les secteurs à protéger d'implantation d'éoliennes

Proscrire l'ouverture et l'extension des carrières à flanc de falaises/montagnes

Proscrire l'éclairage public en dehors des agglomérations (sauf ponctuel sur poteau)

Demander aux PLU de recenser les réseaux électriques aériens les plus impactants sur le paysage

ECONOMIE DES TERRITOIRES

ADAYG	<p>Dimensionner les zones économiques (à la baisse) en travaillant sur leur densification et en les réservant aux activités génératrices de nuisances non compatibles avec l'habitat. Eviter l'éparpillement de ces zones, vecteur de la multiplication d'infrastructures lourdes.</p> <p>Valoriser les filières locales et le soutien des collectivités afin de rendre plus compétitifs les produits de la région</p> <p>Valoriser les bois des forêts de l'Y grenoblois</p> <p>Garantir une sécurité et une qualité alimentaire en produisant localement ce qui doit être consommé localement et en favorisant les cultures alimentaires dans les espaces de production de proximité</p> <p>Favoriser la mobilisation des énergies renouvelables et notamment de l'énergie bois</p>
AVENIR DE L'AGRICULTURE EN CHARTREUSE	<p>Avoir un DOO contraignant les PLU à mieux définir ce qui tient de l'activité agricole : activité économique associée à l'entretien de l'espace.</p> <p>Relocaliser les activités qui n'en font pas partie (ex des centres équestres) dans les zones naturelles des PLU dédiées à ces usages</p>
CLD	<p><u>Faire œuvre de pédagogie pour générer une prise de conscience sur la valeur des espaces agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au développement de la contractualisation avec les agriculteurs pour en assurer la gestion - la promotion des circuits courts impliquant le fonctionnement des collectivités (restauration collective, lieux de ventes) - l'aide à l'implantation (ou reconversion) de nouvelles exploitations - la protection des espaces agricoles à production labellisée - inciter au développement de l'activité agricole, forestière et de gestion durable des espaces <p><u>Favoriser l'autonomie des pôles émergents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - répartir géographiquement et socialement les activités productive sur des modèles de type cluster, avec un réseau de PME et TPE, afin d'encourager à leur essaimage - inciter à une création de richesses diversifiées (cf. nouvelles filières) - favoriser l'émergence de nouvelles organisations du travail et la mise en place d'échanges courts entre entreprises <p><u>Définir les fonctions métropolitaines de la RUG et identifier les futurs pôles d'intérêt métropolitain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir les liens université/recherche/industrie - hiérarchiser l'essaimage territorial des moteurs du développement de l'agglomération - mettre en place une logique par pôles d'intérêt
FRAPNA	<p>L'agriculture doit être considérée comme une activité économique</p>

GOUVERNANCE, MÉTHODE, OUTILS

ADAYG	<p>Construire une nouvelle gouvernance favorisant la coopération entre les territoires, en intégrant les PNR</p> <p>Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT ; organiser une concertation durables permettant de mobiliser l'expertise des acteurs et des usagers</p> <p>Encourager une approche intercommunale des PLU</p> <p>Rendre impossible d'urbaniser ou fragiliser (infrastructures) les parcellaires restructurés et les zones équipées (irrigation...).</p> <p>Favoriser le développement d'activités s'exerçant dans le prolongement de l'exploitation agricole : tourisme, accueil, services...</p> <p>Préserver les lieux de stockage, d'approvisionnement et les grands outils collectifs (MIN, Abattoirs, plateformes bois...) et faciliter leur accessibilité.</p> <p>Anticiper et gérer les flux de fréquentation des espaces naturels, organiser le développement du tourisme et des loisirs « verts ».</p> <p>Protéger la libre circulation des engins agricoles et forestiers et éviter les aménagements contraignants : anticiper en fonction des circuits de desserte des espaces agricoles et forestiers, le tracé des infrastructures et la qualification des franchissements.</p> <p>Réaliser un diagnostic agricole et forestier avant toute révision de PLU et une étude d'impact agricole et environnementale avant toute programmation d'un nouveau projet urbain et d'associer les agriculteurs locaux aux projets de planification comme au projets d'aménagement.</p> <p>Anticiper des « réserves foncières agricoles » pour compenser</p> <p>Prendre en compte la multifonctionnalité des espaces et le développement de leur gestion concertée entre les différents acteurs et usagers.</p>
ADTC	<p>Donner plus de place à la contribution citoyenne dans la mise en œuvre du SCoT</p> <p>Quelle déclinaison du SCoT dans les PDU ?</p> <p>Quelle forme de coordination des transports entre les territoires ?</p>

	Comment associer les 2 PNR ?
CA ISERE	Promouvoir la mutualisation d'une ingénierie d'aménagement facilitant les réflexions à l'échelle intercommunale
CLD	<p><u>Aborder les politiques d'aménagement et de déplacements avec le prisme du temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer le temps de la concertation dans l'élaboration des projets - s'interroger sur les temps et les modes d'accès aux pôles - imaginer des espaces polyvalents (usage multiple des bâtiments et des lieux) <p><u>Mettre en place une organisation politique forte à l'échelle de la RUG pour mettre en place les propositions du PADD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AOT et EPFL à l'échelle de la RUG - compétence urbanisme au niveau intercommunal (à minima, une commission d'urbanisme intercommunal) - organiser un suivi des préconisations au niveau intercommunal (par exemple pour la mesure de la consommation d'espaces N et A) <p>Associer la société civile à la mise en œuvre du SCoT en co-élaborant des outils de suivi et en organisant régulièrement des réunions publiques locales</p>
FRAPNA	<p>Associer les acteurs associatifs à la mise en œuvre du SCoT : définition d'une « boîte à outils » opérationnelle et d'indicateurs d'évaluation écologique et sociale</p> <p>Inclure un préambule au PADD rappelant les grandes orientations auxquelles il se réfère (27 principes du développement soutenable, Lois Grenelle Environnement)</p> <p>Elargir les enjeux environnementaux, au-delà des trois axes : équilibrer les territoires, conforter les pôles urbains, préserver les ressources et l'environnement urbain</p>
LAHGGLO	<p>Charger l'EP SCoT de la mise en œuvre du SCoT et y associer les habitants</p> <p>Développer un outil de suivi intégrant des indicateurs de bien-être</p> <p>Développer l'accès à une information claire sur les processus de décision et les éléments de réflexion, de sorte à mieux associer les habitants à l'élaboration du SCoT</p> <p>Prendre le temps de répondre aux interrogations et points de vue divers, y compris ceux des habitants</p> <p>Développer les moments d'échange entre les élus et les habitants</p> <p>Organiser la réflexion autour de la notion de bassins de vie, plutôt que de zones de chalandises</p>
UN TOIT POUR TOUS	Donner un cadre de concertation pour la mise en œuvre et l'observation

ANNEXE n°4
TABLEAU DES CONTRIBUTIONS D'ACTEURS
ET DE LEUR PRISE EN COMPTE
DANS LES DOCUMENTS DU SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Prise en compte des contributions et avis des acteurs, associations et conseils de développement de la RUG, sur le PADD et le DOO

Contexte de la synthèse

Avec la mise en place de son dispositif de concertation (cf. délibération du 23 novembre 2009 prescrivant la révision du Schéma directeur en SCoT), l'EP SCoT s'est donné comme objectif la prise en considération des avis issus du réseau des acteurs de la RUG, dans l'élaboration des documents du SCoT :

*« Permettre la mobilisation, la participation et le recueil d'avis pour aider à la prise de décisions,
Mesurer l'adéquation entre les objectifs et les moyens donnés par les élus au SCoT et les aspirations des habitants »*

Dans ce sens, ce document présente la synthèse des avis et contributions sur le PADD et le DOO, transmis par le réseau **durant la phase de rédaction des documents du SCoT** : à la suite des réunions publiques du printemps 2011 et de l'audition organisée en Bureau syndical, le 06 juin 2011. Sont concernés : **Absise** (6 juin 2011), **l'ADTC** (6 juin 2011/13 oct. 2011), **l'Adabel** (mail 6 juin 2011), **l'Adayg** (mars 2011/6 juin 2011), **Ascoparg** (mail 20 oct. 2011), **Brin d'grelinette** (6 juin 2011), la **Confédération paysanne** (16 juin 2011), la **FDSEA** (2 mai 2011), la **Frapna** Isère (oct. 2011), **LAHGGLO** (7 juil. 2011), le **Medef Isère** (1^{er} sept. 2011), le réseau des **six Conseils de développement de la RUG** (mai 2011/6 juin 2011/oct.2011), **Un toit pour tous** (6 juin 2011).

Leurs contributions s'appuient sur les documents du SCoT mis à leur disposition par l'Etablissement public.

Modalités de la synthèse

Les contributions parvenues à l'EP SCoT sont de nature très diverses, liées d'une part à un degré d'implication très variable des différents réseaux et, d'autre part, à leur vocation propre : de la sensibilisation du grand public à l'expertise thématique. Pour distinguer ces deux niveaux de contribution, cette synthèse présente deux tableaux :

- un premier tableau avec les éléments d'ordre général
- un second tableau avec les éléments de réaction au document du DOO.